47e ANNÉE. — 1898

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

N° 1. — 15 Janvier 1898



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1898

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

5379. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — Motteroz, directeur.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XLVII

QUATRIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
54, RUE DES SAINTS-PÈRES, 54

1898



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE, SEPTIÈME (47e) ANNÉE

1598 — 1898

L'année 1898 clôt la série, ouverte depuis 1872, des dates mémorables de notre histoire, dont nous avons été conviés à célébrer le retour dans cette seconde moitié du XIXe siècle. En avril et en mai il y aura trois cents ans que furent signées les diverses parties de la charte célèbre accordée aux huguenots par celui de nos rois que leur fidélité et leur bravoure avaient fait monter sur le trône des Valois.

L'édit de Nantes n'est pas, comme on continue à l'imprimer, le plus favorable de ceux que l'ancienne monarchie octroya à nos pères. A certains égards le premier de tous, l'édit du 17 janvier 1562, dû principalement aux efforts de Coligny, était plus libéral, moins encombré de restrictions que celui de Nantes. Mais ce dernier eut l'honneur insigne de clore pour vingt-cinq ans l'ère des guerres de religion. Insuffisant et mal observé dès le début, il permit néanmoins à ceux que la Ligue avait épargnés, de donner la mesure de leur valeur et de leurs aspirations. Aussi ceux qui s'efforcèrent d'en empêcher la publication songèrent-ils, avant même qu'il eût porté ses fruits, aux moyens de le rendre illusoire et de préparer sa révocation.

On voudrait pouvoir écrire que ce rêve criminel devenu en 1685 une sinistre réalité dont la France souffre encore aujourd'hui, a été définitivement condamné. Il n'en est malheureusement rien. Au début de son édit, Henri IV avait fait insérer cet article II :

« Défendons à tous nos sujets, de quelque état et qualité qu'ils soient, de renouveler la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre, s'attaquer, ressentir, injurier ni provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé, pour quelque cause et prétexte que ce soit, en disputer, contester, quereller, ni s'outrager ou s'offenser de fait ou de parole; mais se contenir et vivre paisiblement ensemble comme frères, amis et concitoyens, sur peine aux contrevenans d'être punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public. »

Or, après le 4 décembre 1897, à l'occasion d'un procès célèbre, on pouvait lire, à deux pas du siège de notre Société, une affiche se terminant par cet appel textuel :

« Français,... que tous ces traîtres, frères, parents, argentiers et complices de traîtres, que tous ces aventuriers, étrangers au sang de France, s'aperçoivent, dans toutes les manifestations de notre vie publique et privée, que la noble nation, désormais désabusée, se *désabonne* à jamais de la Juiverie, de la Huguenoterie, de la Maçonnerie, de tous ces éléments empoisonnés qui la stupéfiaient depuis vingt-cinq ans, et qu'elle vomit enfin[1] ! »

Voici donc où nous en sommes, en France, trois cents ans après la promulgation de l'édit de Nantes : Certaines gens émettent la prétention d'être seuls Français, refusent ce droit inaliénable à leurs compatriotes ne professant pas les mêmes opinions religieuses ou philosophiques qu'eux, les appellent publiquement traîtres et empoisonneurs, et, trop prudents pour signer de pareils outrages, se mettent sous la protection *de l'article 49 de la loi sur la presse permettant de poursuivre tout lacérateur de cette affiche, serait-ce même un fonctionnaire !*

1. Des exemplaires de cette affiche se trouvent à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères.

Si, dans un recueil consacré au passé, nous insérons cet écho de l'actualité, c'est qu'il caractérise trop vivement un état d'âme plus que trois fois séculaire pour ne pas aider à l'intelligence de l'état de la France en 1598. C'est encore pour faire saisir le lien qui rattache certains côtés de l'histoire contemporaine à celle d'hier et d'avant-hier. C'est enfin pour opposer à ces paroles de haine, ce fait irrécusable : toutes les fois qu'elles ont été écoutées dans notre patrie — et que de fois cela n'est-il pas arrivé? — elle a marché au démembrement et à la ruine. — Ceux qui savent que la France ne peut vivre que par le respect des droits et de la liberté de tous ses enfants, nous aideront à le démontrer une fois de plus et à faire ainsi œuvre de bons Français[1].

N. W.

Paris, le 3 janvier 1898.

1. Parmi les études ou documents entièrement nouveaux que nous réservons à nos lecteurs pour 1898, je me borne à signaler aujourd'hui une série d'*extraits de la correspondance inédite de Théodore de Bèze sur les affaires de France entre 1564 et 1572*, recueillis et préparés pour ce *Bulletin* par MM. H.-V. Aubert et E. Choisy, de Genève. Ils paraîtront à partir du 15 février prochain.

Études historiques

EN CÉVENNES EN 1690

Ceci n'est qu'un simple fait divers de la persécution qui suivit la révocation de l'édit de Nantes, mais il montre éloquemment à quoi tenaient la liberté et la vie des sujets du grand roi sous le proconsulat de l'impitoyable Bâville. Nous l'empruntons en grande partie à un très curieux document inédit, qui nous a été obligeamment communiqué par M. le pasteur N. Weiss[1].

Claude Chapelle, de la Sépède près de Vialas, étant mort fortement endetté, et sa veuve ayant abandonné les biens du défunt à ses créanciers, ceux-ci, soit par défiance de la justice ordinaire, soit plutôt par désir d'alléger la succession de frais onéreux, convinrent de régler cette affaire par le moyen d'arbitres. On prit rendez-vous pour le 1er mars 1690 chez Duranc, hôtelier à Vialas, et l'on choisit pour arbitres les notaires Antoine Leyris et Antoine Daudé, sieur du Plagnol[2]. Au jour indiqué, la plupart d'entre eux n'ayant pas produit leurs titres, les créanciers se séparèrent sans avoir pu rien faire, que s'être attiré la haine d'un tabellion vindicatif.

Le notaire Pierre Vignes, lieutenant de juge du marquis de Lafare, furieux d'être frustré de 15 à 20 pistoles d'honoraires sur lesquelles il comptait, déclara à qui voulut l'entendre qu'il trouverait bien le moyen de se venger. Quelque temps après, étant en prison à Alais — et non pas pour religion — il crut avoir trouvé le moyen de faire d'une pierre deux coups : assouvir sa vengeance et reconquérir sa liberté bien compro-

1. Rapports d'espions (*Mémoire du sieur Régis au sujet des affaires des Sevenes*). Biblioth. nat., Clairambault, 868, p. 211.

2. Il était notaire à Chamborigaud, et ancien catholique, comme on le verra plus loin.

mise. Il écrivit donc à l'intendant qu'on avait tramé chez Duranc les plus noirs complots, que le prétendu partage des biens du défunt Chapelle n'était qu'un fallacieux prétexte, et que le véritable but de la réunion avait été de convoquer, pour la nuit suivante et au lieu de Lespinas, une assemblée où devait prêcher l'ancien pasteur de Saint-Privat-de-Vallongue, J.-Ant. Dautun[1], revenu — d'après Vignes — pour soulever les Cévennes de concert avec un autre pasteur aussi dangereux que lui, François Durand[2], autrefois à Genolhac. La prédication avait eu lieu à la date et à l'endroit convenus, et on y avait résolu de prendre les armes, de traverser la montagne, le Vivarais et le Dauphiné, et de se joindre aux Vaudois, que sais-je encore ?... La preuve de tout cela... c'est que lui, Pierre Vignes, notaire royal et juge, avait assisté à l'assemblée séditieuse, avait tout vu et tout entendu.

Le malheur, c'est qu'il fut prouvé qu'il n'y assistait pas; mais cela, hélas ! ne changea rien au sort des accusés, et ce serait bien mal connaître Bâville que de s'en étonner. La lumière vint d'où Vignes l'attendait le moins, car c'est sa mère et sa fille qui déclarèrent à un archer du prévôt de Montpellier que, la nuit du 1er au 2 mars, le misérable avait couché chez lui, à une lieue au moins de Lespinas; et leur dire fut confirmé par le clerc Laupiès qui savait mieux que personne à quoi s'en tenir à ce sujet, puisqu'il couchait avec son patron. Malgré le témoignage de cet honnête clerc, que Bâville qualifia de « belle invention », et grâce aux faux témoins[3] soudoyés par Vignes, il se commit, sous couleur de justice, une iniquité de plus. Jean Bonijoly, régent de Vialas, l'un des principaux créanciers de Chapelle et l'un de ceux qui s'étaient le plus démenés dans cette circonstance comme

1. Exécuté en effigie à Nîmes, le 3 juillet 1684, pour les affaires de 1683; réfugié en Suisse, puis en Allemagne (*France prot.*, 2e édit., V, 155. — Douen, *Les premiers past. du Désert*, I, 109, et II, 403).

2. Poursuivi, lui aussi, pour les affaires de 1683, il put sortir de France, devint aumônier des troupes anglaises en Piémont, et plus tard pasteur à Nimègue (*France prot.*, 2e édit., V, 967. — Douen, *ibid.*, I, 111).

3. La *liste de ceux qui ont été condamnés* [*aux galères*] *depuis* 1684 (*Pap. Court*, n° 38) dit que « l'accusateur et les témoins ont fait une triste fin », mais sans donner aucun détail.

étant le plus entendu aux affaires, fut pendu à Montpellier le 31 mai 1690[1]; les autres, au nombre de 20, furent envoyés aux galères (jugements des 31 mai et 2 juin 1690[2]); en outre, le baron de Barre[3] fut enfermé au château de Pierre-Encise, de Lyon, et le mas de Lespinas fut rasé.

Les accusés, soumis à la question ordinaire et extraordinaire, n'avaient cessé de protester de leur innocence, déclarant jusqu'à la fin que la réunion tenue chez Duranc n'avait été qu'une simple réunion de créanciers, et que l'assemblée de Lespinas n'avait jamais existé que dans l'imagination du haineux tabellion. Au moment de mourir, Bonijoly jura encore une dernière fois qu'il était innocent. Bâville ne lâcha pas sa proie, et, quand ses victimes furent rivées au banc des galères, il espéra leur arracher, par l'appât de leur liberté, un aveu qu'il n'avait pu obtenir par la torture. Il avait à Marseille un espion nommé Régis[4], écrivain à l'arsenal, chargé par lui, avec l'autorisation du marquis de Seignelay et la complicité de M. de Montmort, intendant des galères, de surprendre les secrets des forçats huguenots, en se donnant à eux comme un ami désireux de les soulager dans leurs souffrances, et même comme un agent du prince d'Orange ayant pour mission de porter des secours et des ordres à Vivens et à ses compagnons[5]. Régis joua son rôle auprès des nou-

1. Mémoires de P. Pons (*Pap. Court*, BB, n° 48. — *Bull. prot.*, XXXII, 219). — Hist. des martyrs (*Pap. Court*, n° 39, f° 31). — A. de la Chapelle, *Nécessité du culte public*, II, 286.

2. *Archives de l'Hérault*, C, 170. Les accusés furent condamnés en outre à la confiscation des biens, 50 livres d'amende chacun et 3,000 livres d'aumônes à l'Hôpital-Général de Nîmes.

3. Aldebert de Saint-Martin, baron de Barre, fut enfermé, d'après Haag (IX, 92), à Pierre-Encise, le 14 décembre 1705, pour avoir assisté en 1690 à l'assemblée de Lespinas. Nous croyons qu'ainsi présentée la chose n'est pas tout à fait exacte. Il est probable que le baron de Barre fut relâché, au bout de quelques années, pour cette affaire, et qu'il fut de nouveau emprisonné plus tard pour autre cause : vraisemblablement sur le soupçon d'avoir favorisé les Camisards. Il était encore relégué à Lyon en 1714.

4. Probablement le même que le commis des galères mentionné dans Haag, VIII, 400ª.

5. Lettres de Seignelay à de Montmort et à Bâville, 24 février 1690 (*Arch. Marine*, B^6 22, f° 52).

veaux venus avec toute la perfidie requise. Il gagna bien son argent, mais Bâville perdit le sien, car, malgré la ruse diabolique de son subordonné, il n'apprit que ce qu'il savait déjà, et non point ce qu'il voulait tant savoir[1].

Les galériens étaient : Jean de Laurens, Moïse Duranc, hôtelier; Jean Périer[2], notaire, de Vialas; Jacques Roche, sieur Delgeiron, et Louis Leyris, chirurgien, de Genolhac; Jean Teissier, sieur de Jaussaud, Jean Deleuze, Antoine Périer et Pierre Hugon[3], de Cassagnoles; Pierre Chapelle, de Frugères; Étienne Dussaut, avocat, de Saint-André-de-Lancize ; Jacques Rouveiran, de la Souche; Jean Bessède[4], de Saint-Julien-des-Points ; Pierre Vielzeu et Jacques Vignes, de Nozaret ; Jacques Lanteyrès, du Pont-de-Montvert ; Antoine Folcher, Jacques Bouchet, Jean Petit et Pierre Bonniol[5]. Pour séduire ces infortunés, Régis employa pendant trois mois tous les moyens, même et surtout les plus malhonnêtes. Il fit saisir à la poste les lettres qu'ils écrivaient à leurs familles ou qu'ils en recevaient; grâce au mémoire que lui avait adressé Bâville sur l'affaire, il rédigea des lettres qu'il montra aux galériens comme lui ayant été envoyées à ce sujet par ses amis des Cévennes; enfin il supposa une correspondance apocryphe entre lui et un commis du marquis de Seignelay, d'après laquelle ceux qui consentiraient à parler étaient assurés de recevoir incessamment leur grâce. Rien n'y fit. Les condamnés persistèrent dans leurs dénégations et continuèrent, comme à Montpellier, à affirmer leur innocence.

1. Régis reconnaissait lui-même « qu'il estoit bien difficile d'arracher à l'amiable un secret de ceux ausquels la question ordinaire et extraordinaire n'avoit jamais rien pu faire avouer » (Rapport du 23 juin 1690).

2. Il abjura en 1695, étant forçat sur la *Triomphante*, mais on le maintint en galère parce qu'on doutait de la sincérité de sa conversion; il ne fut libéré qu'en 1698.

3. Libéré en 1701 après abjuration (ordre du 2 février).

4. Il abjura, et à la demande de Bâville, et sur la recommandation de l'évêque de Mende, il fut libéré par ordre du 23 juin 1694.

5. Pierre Bonniol ne figure pas sur les deux jugements conservés aux archives de Montpellier, mais son nom se trouve sur la liste des condamnés envoyée par Bâville à son agent Régis. — Plusieurs de ces noms se retrouvent sur le rôle des *prisonniers* pour cause de religion enfermés au *fort d'Alais* en 1690 (cf. *Bull. prot.*, XXXVII [1888], 299).

Sur la réunion tenue dans l'auberge de Duranc, ils ne cessèrent de soutenir qu'elle n'avait eu aucun caractère religieux, et que son unique but était bien le règlement des dettes du sieur Chapelle. Ils en donnèrent pour preuve que d'anciens catholiques et même des prêtres y avaient assisté. L'un des arbitres choisis, le notaire Daudé, était, en effet, un ancien catholique; et, en ce qui concerne les prêtres, il est certain que le curé de Vialas et les chanoines de Bedouès affirmèrent, eux aussi, qu'on ne s'était occupé, chez Duranc, que de ce règlement, et que même il n'y avait eu aucune assemblée au lieu de Lespinas[1]. En outre, d'après le mémoire envoyé par Bâville à l'espion Régis, on s'était réuni vers 10 heures du matin, au nombre d'une dizaine[2] de personnes; or, des conjurés, tramant de sinistres desseins, ne recherchent généralement pas la lumière, et ne s'assemblent pas en plein jour, surtout dans une auberge.

Quant à l'assemblée de Lespinas, ils maintinrent qu'elle n'avait pas eu lieu pour deux raisons capitales : la première, parce que le lieu prétendu choisi se trouvant sur le grand chemin, « s'y exposer aurait été, comme le disait l'hôtelier Duranc, vouloir se perdre à plaisir[3] »; la deuxième, parce que, dans la nuit du 1er au 2 mars, il avait neigé et plu abondamment. De plus, l'avocat Dussaut, condamné pour le fait de cette assemblée, put prouver que, le soir du 1er mars, il avait joué aux cartes chez le curé de Vialas, avec le vicaire, le sieur de Laurens, Jacques Roche, sieur Delgeiron, et le baron de Barre; la partie s'était prolongée jusqu'à minuit et Dussaut était allé, en compagnie de Jacques Rouveiran, coucher à l'auberge de Duranc. Ce dernier, pressé par Régis, finit bien par dire quelque chose : il reconnut qu'il y avait eu quelques assemblées, non pas au lieu de Lespinas, mais ailleurs; or, cela n'était pas une révélation et n'avançait guère l'enquête, car on le savait déjà. Un seul témoignage paraît plus grave

1. Mémoires de P. Pons (*Bull. prot.*, XXXII, 219). — *Pap. Court*, n° 39, f° 31.

2. Les mémoires de P. Pons disent : « environ 25 personnes ».

3. Le notaire Vignes avait soutenu, au contraire, que c'était un endroit écarté.

au premier abord : c'est celui de Teissier de Jaussaud. Harcelé par Régis, il avoua ce que ce dernier voulut : il y avait eu, en effet, une assemblée à Lespinas au jour indiqué, 150 personnes environ y avaient assisté, parmi lesquelles la plupart de ses compagnons de galère; seulement... il n'y avait pas assisté lui-même parce qu'il était arrivé trop tard au rendez-vous, et ce n'est que par ouï-dire qu'il avait appris, le lendemain, que Dautun avait, en présence de son collègue Durand, invité ses auditeurs à tenir leurs armes prêtes. C'est à ce malheureux Jaussaud que Régis avait montré la fausse lettre d'un commis de Seignelay lui garantissant sa grâce, et le pauvre homme avait perdu la tête; en trahissant ses frères il était plus victime que bourreau...

Cette persécution odieuse s'acharnant après des vaincus avait pour but, moins la répression d'un délit déterminé, que la capture des pasteurs qui parcouraient les Cévennes, bravant la colère et dépistant la police du terrible intendant. Bâville ne les connaissait pas tous, et après deux siècles ils ne sont pas encore tous connus : plus d'un repose, martyr anonyme, dans l'éternel oubli. Or, à propos de l'assemblée de Lespinas, deux noms avaient été prononcés, ceux de Dautun et de Durand, et leur participation à la résistance de 1683 les rendait encore plus redoutables que d'autres aux yeux du persécuteur. D'après le mémoire de Bâville envoyé à l'espion Régis — mémoire dont nous avons déjà parlé — Dautun et Durand avaient dû entrer dans le royaume en janvier 1690; reçus chez Leyris, le chirurgien de Genolhac, ils avaient conféré à Vialas, chez l'hôtelier Duranc, avec Bonijoly et de Laurens, et c'est dans cette entrevue qu'avait été arrêté, disait-on, tout le complot que la soi-disant assemblée de créanciers était chargée de dissimuler. C'est la trace de ces deux pasteurs qu'il importait de retrouver; mais de même que les forçats, habilement interrogés par leur faux ami, avaient nié l'assemblée de Lespinas, de même ils nièrent la présence dans les Cévennes des deux pasteurs qui donnaient tant de préoccupations à Bâville. Un nommé Chevalier, prisonnier à Montpellier, soutenait bien les avoir conduits lui-même chez l'hôtelier Duranc, à Vialas; mais, chose étrange,

il était incapable d'indiquer d'une façon précise où se trouvait la maison. Le chirurgien Leyris, accusé de les avoir reçus chez lui à Genolhac, était dans le même cas que l'hôtelier Duranc; un certain Villeroy affirmait avoir mené lui-même les ministres chez lui, seulement — par une singulière malchance — il désignait une maison que Leyris n'habitait plus depuis trois ans. Tous les condamnés s'accordaient à dire qu'il y avait trois ou quatre ans au moins que Dautun et Durand n'étaient pas venus dans le pays. Il semble même que Dautun n'y était jamais revenu, et que Durand seul avait fait un voyage en France, vers 1687, avec son collègue Laporte[1], pour exhorter ses anciens paroissiens à sortir du royaume; mais ce voyage n'avait rien de commun avec l'assemblée séditieuse à laquelle on l'accusait d'avoir pris part. En tout cas une chose est certaine, c'est que si Dautun et Durand étaient venus dans les Cévennes, en 1690 ils ne s'y trouvaient plus. Ceux dont la langue se délia, ou plutôt bavarda — ce fut le cas pour l'hôtelier Duranc qui aspirait comme Jaussaud, l'infortuné, à revoir le pays natal — ceux-là parlèrent en termes vagues d'autres ministres qui parcouraient le Languedoc et le Dauphiné, et encore en parlèrent-ils par ouï-dire. Ils ajoutèrent, il est vrai, qu'un soulèvement était à craindre, mais cela aussi Bâville ne l'ignorait pas. Des ministres, des prédicants tout au moins, on peut dire qu'il y en avait presque partout; et quant aux bruits du soulèvement, ils n'avaient rien de bien nouveau depuis la tentative dans laquelle Vivens venait d'échouer, il y avait à peine quelques mois[2].

En somme, la ruse de Bâville *desinit in piscem*, et deux ans devaient s'écouler encore avant que, par un pur hasard, Vivens tombât sous la balle de Jourdan.

P. Fonbrune-Berbinau.

1. Ancien pasteur au Collet-de-Dèze, condamné à mort pour les affaires de 1683 et réfugié en Suisse (Douen, *Les prem. past. du Désert*, II, 150).
2. Cf. Douen, *Ibid.*, II, 100 et suiv.

L'ESPRIT DE RÉFORME AVANT LUTHER[1]

M. Félix Rocquain publie dans un troisième et dernier volume la fin de son grand travail sur la *Cour de Rome et l'esprit de Réforme avant Luther*. Ce savant et consciencieux ouvrage est un monument qui restera, une exacte et minutieuse analyse de tous les actes de la papauté entre la réforme de Grégoire VII et la révolution religieuse du xvi[e] siècle. L'auteur se livre à cette vaste enquête avec une patience de bénédictin, avec une haute et religieuse impartialité. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour reconnaître ces qualités que M. Rocquain ne se place nullement au point de vue de la critique protestante, qu'il n'attaque ni le dogme, ni le culte de l'Église, et que les abus qu'il condamne sur le témoignage de l'histoire se rattachent tous à ses yeux à la possession du temporel du pape et des évêques. Dégagée des entraves qui l'enchaînent à la terre et renouant la tradition de la pauvreté évangélique, l'Église, selon lui, prêcherait avec succès la vérité aux nations et accomplirait sa mission providentielle.

Il va sans dire que notre critique à nous des abus de l'Église, conforme d'ailleurs à la sienne sur ce point, s'étendrait plus loin, mais ce n'est pas ici le lieu de l'exercer. Nous sommes sur le terrain de l'histoire et nous cherchons, comme dans un précédent article, comment la réforme de Luther a dû nécessairement sortir des besoins de son temps, de la situation de l'Église. A cet égard, si les vues auxquelles M. Rocquain a voulu se borner ne sont pas complètes, elles sont rigoureusement vraies, et quand on veut se rendre compte des causes qui ont déterminé le mouvement religieux du xvi[e] siècle, ce sont les premières à mettre en ligne de compte. Les raisons abstraites, dogmatiques, ne viennent qu'en second lieu et leur vérité à elles est en relation étroite avec les causes historiques.

L'auteur arrive avec ce troisième volume à ce qu'on a ap-

1. *La Cour de Rome et l'esprit de Réforme avant Luther*, 3[e] vol. Thorin, éditeur. Voir sur les deux premiers volumes, *Bulletin*, 1895, p. 617.

pelé « le grand schisme », aux conciles généraux, donc aux approches de la Réforme. O quel déclin que celui de la papauté à cette époque, si on la compare au programme de Grégoire VII, à la théocratie d'Innocent III ! Les princes ont résisté aux prétentions des pontifes; Philippe le Bel y a répondu par le soufflet d'Anagni qui a retenti dans toute la chrétienté; des démocrates chrétiens, Arnaud de Brescia, Rienzi, et, concurremment avec eux, les premiers franciscains, les fratricelles, les cathares ont opposé à l'insolence païenne du luxe des papes et des prélats la simplicité première de l'Église; les persécutions sanglantes ont rendu son autorité odieuse et sa domestication à Avignon l'a rendue méprisable. La voici maintenant qui se divise, qui se coupe en deux. Grégoire XI, revenu d'Avignon à Rome, meurt en mars 1378. Les cardinaux lui donnent aussitôt pour successeur Urbain VI, mais en l'élisant sous la pression d'une émeute romaine, et cinq mois après, mécontents de leur choix, ils vont en faire un autre à Fondi ; ils nomment alors le cardinal Robert de Genève qui prend le nom de Clément VII.

Voilà donc deux papes : l'un, Urbain, violent, cruel, d'un entêtement sénile ; l'autre, Clément VII, célèbre pour avoir, les armes à la main, réprimé de la façon la plus sanglante une révolte contre la domination papale ; d'autant moins disposés à céder l'un à l'autre qu'ils représentaient l'un le parti français, l'autre le parti italien, partis qui s'étaient formés par suite du séjour à Avignon. Or veut-on savoir quelles étaient les conséquences de ce dédoublement de l'autorité pontificale ? Au point de vue politique, c'était l'Europe en feu. Au point de vue religieux, c'était la démoralisation du clergé.

Il ne s'agissait pas en effet de conquérir à ces semi-pontifes des adhésions individuelles et libres, le temps n'en était pas venu, mais des royaumes, des duchés, des principautés, avec les forces militaires et les ressources financières qu'ils pouvaient comporter. Urbain avait commencé par s'attacher l'Empereur, le gros personnage d'alors, Charles de Luxembourg, en reconnaissant comme roi des Romains, son fils Venceslas, dont les mœurs n'étaient pourtant pas édifiantes et que l'histoire a appelé Venceslas l'ivrogne. Mais la plus

grande puissance après l'Empire, même en pleine guerre de Cent ans, la France, ne pouvait faire autrement que de se prononcer pour le pape du parti français, Clément VII. Elle entraîna à sa suite l'Écosse, ennemie aussi de l'Angleterre, ainsi que la Castille et l'Aragon. Mais nécessairement aussi l'Angleterre fut du côté d'Urbain et elle lui amena la Flandre et le Portugal. Jeanne de Naples opta pour Clément, parce qu'Urbain lui était hostile. Ce sont là des raisons peu théologiques pour déterminer l'obédience à l'un ou à l'autre des Saints-Sièges rivaux; mais les raisons morales avaient peu de poids à cette époque, de l'avis de notre historien, et si les motifs intéressés valaient peu, du moins les États ne se gênaient-ils guère pour en changer à l'occasion. Il leur suffisait de changer d'intérêt. C'est ainsi que la France retira son obédience au successeur de Benoît. C'est ainsi que l'Empire changea plus d'une fois de préférence et que Naples, disputée entre trois maisons royales, changea de papes comme de rois et même plus souvent. En outre, dans chaque nation, il n'y avait pas unanimité. Une minorité de prélats, d'abbés, de seigneurs tenait toujours pour l'autre pape. Souvent un même évêché avait deux évêques inféodés chacun à un pape différent, et l'on voit d'ici les hostilités, les violences, les scandales qui résultaient de cet antagonisme.

Quant aux papes, princes temporels l'un et l'autre, ils se faisaient mutuellement la guerre comme de simples princes temporels. Clément VII, pour nous en tenir aux seuls pontifes que nous avons nommés, voulant enlever à Urbain le patrimoine de saint Pierre, fait attaquer la ville de Rome par ses soldats, commandés par ses condottieri; Urbain résiste par les mêmes moyens et le sang coule en abondance dans la ville et les environs. Peu de jours après, une vraie bataille est livrée à Marino entre les armées des deux papes. A côté de cette guerre ouverte, il y avait la guerre de ruses, de trahisons. Pour avoir sous la main une force à opposer à Urbain, Clément VII appelle l'étranger; il offre au frère de Charles V, Louis d'Anjou, un royaume dit d'Adria, démembrement du Patrimoine, qui devait ainsi en devenir un simple fief. Urbain ne fait pas mieux : pour punir Jeanne de Naples

de son adhésion à Clément, il la déclare déchue de ses droits à ce royaume qu'il transfère à Louis de Hongrie, puis au neveu de celui-ci, Charles de Duras. Cela déchaîne la guerre ; Jeanne est vaincue, emprisonnée, puis égorgée par ordre de Duras avec la connivence de son pape. Les cardinaux de Clément sont incarcérés tout comme la reine.

En est-ce assez pour faire juger des désordres, des malheurs, des crimes enfantés par le Grand Schisme ? Et que serait-ce si nous montrions les deux papes, pressés d'argent pour suffire à la guerre, en extorquer le plus possible et sous tous les prétextes, au clergé, aux abbés, aux États ? Si nous les montrions nommant des cardinaux, des évêques pour se faire des partisans ; et employant dans leurs luttes temporelles les armes spirituelles, excommunication, interdit, contre le parti contraire ; vendant les charges de l'Église et poussant la simonie jusqu'à des limites inconnues ? L'Université de Paris signalant ces maux au roi Charles VI dans un mémoire spécial se demandait d'où ils venaient : « Ils viennent, « illustre prince, répondait-elle, de ce que, des deux côtés, on « élève aux prélatures, sans autre souci que d'acquérir des « partisans, des hommes indignes et corrompus, pour lesquels « il n'est ni piété ni honneur ; qui, uniquement occupés à « nourrir leurs vices, pillent les églises et les monastères, « trafiquent du sacré et du profane. Les anciennes vertus sont « à ce point oubliées que si les Pères revenaient parmi nous, « ils ne reconnaîtraient plus l'Église de Jésus-Christ. »

Il fallait donc à tout prix en finir avec le schisme, mais comment ? L'idée vint un jour de procéder par la voie d'un de ces plébiscites devenus fréquents ces derniers temps, mais généralement appliqués à de moins graves sujets. Sur un mot du duc de Berry, frère du roi Charles VI, l'Université de Paris se crut invitée à proposer un moyen de rendre l'unité et la paix à l'Église. Elle pria ses membres de donner leur avis par écrit, et, tant la question préoccupait les esprits, elle reçut plus dix mille réponses ! Le dépouillement de ces « cédules » montra que les moyens proposés revenaient à trois : la cession, c'est-à-dire l'abandon par chacun des deux papes de ses droits ou prétendus droits ;

l'accord amiable entre les deux compétiteurs; le concile général. Les deux premiers de ces moyens montrent à quel point les lettrés furent toujours naïfs. Espérer l'abdication d'un pape et surtout de deux papes; ou croire qu'ils sauront s'entendre pour tirer entre eux, à la plus courte paille, car il n'y a pas de fin aux raisonnements de cette sorte, pour savoir lequel se retirera, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui un comble. Et pourtant, les deux moyens furent essayés. Pour amener les papes à se démettre tous deux, les pays et églises de leurs obédiences travaillèrent à leur retirer leur adhésion et, du côté français surtout, on procéda avec une sincérité et une vigueur extraordinaires. Il y eut « soustraction » effective d'obédience de la France et des pays qui marchaient avec elle; mais comme de l'autre côté on fut moins loyal ou moins pressé; que d'ailleurs, en France même, il y eut une saute du vent de l'opinion, toujours un peu nerveuse et mobile, l'obédience fut rendue. Il fallut donc passer à l'autre moyen.

Il y aurait un joli vaudeville à écrire sur la tentative et le voyage que firent les deux papes rivaux pour s'aboucher et s'expliquer. C'était en 1407; les papes Benoît XIII d'Avignon et Grégoire XII de Rome, pressés par des ambassadeurs des puissances qui exigeaient leur abdication et la paix, se décidèrent à une conférence; mais où? L'un proposait Marseille, Fréjus, Nice, Gênes ou Savone; l'autre, Viterbe, Todi, Florence ou Lucques. Grosse affaire pour leurs ambassadeurs d'arrêter un choix parmi tant de villes. Les pontifes quittent pourtant leurs capitales, accompagnés d'un nombre égal de cardinaux, et Benoît se rend par mer à Savone, descend à Viterbe, puis à Sienne; trois mois plus tard, n'allant pas vite, il arriva à Lucques et Benoît se rapproche jusqu'à Porto-Venere. Là, une journée à peine les séparait l'un de l'autre. Cette distance ne fut pas franchie. Cette indigne comédie terminée, il ne restait que le recours au concile général.

Mais avant de l'obtenir, que de difficultés à surmonter! que d'arguties sur la façon de le convoquer, de le présider, de le protéger; sur la ville à choisir; sur la compétence de l'assemblée non présidée par un pape; sur la prééminence du

pape sur le concile ou du concile sur le pape! Les circonstances devinrent pourtant favorables en 1408. Grégoire ayant, contre sa promesse, nommé de nouveaux cardinaux, les anciens ne voulurent pas les reconnaître et, se séparant de lui, restèrent ou se rendirent à Lucques, puis à Pise et Livourne, bientôt rejoints par quelques cardinaux de Benoît, à qui l'obédience de la France venait d'être une deuxième fois retirée. Ces cardinaux, réunis au nombre de treize, s'entendirent non pour nommer un nouveau pape, mais pour convoquer un concile général à Pise. Les puissances les approuvèrent et le concile se réunit le 25 mars 1409.

Troisième et plus forte déception! Malgré le nombre de ses membres : 22 cardinaux, 4 patriarches, 10 archevêques, 80 évêques, 300 docteurs en théologie et les ambassadeurs de toutes les puissances de l'Occident, cette assemblée, qui siégea cinq mois, ne fit qu'aggraver la situation. Elle destitua les deux papes qui, naturellement, ne s'étaient pas présentés, et en nomma un autre à leur place, Alexandre V; mais les destitués n'ayant pas accepté leur dépossession, il se trouva qu'on eut trois papes au lieu de deux, et que chacun d'eux se donna à lui-même et donna au public d'excellentes raisons de se croire le seul vrai. Ce qui est sûr, c'est que le pape du concile ne valut pas mieux que les autres et qu'il se comporta surtout en prince temporel. D'autre part le concile qui, après la question de l'unité de l'Église, avait à son ordre du jour celle de sa réforme, se sépara sans avoir abordé celle-ci, la remettant à un concile ultérieur.

Ce nouveau concile, qui, après mille difficultés et par la volonté surtout de Sigismond, roi des Romains et successeur de son frère Venceslas, se réunit à Constance en 1414, fut encore plus nombreux, encore plus imposant que celui de Pise. Prélats et princes de toute l'Europe y arrivèrent avec des suites interminables, si bien que l'on compta plus de 18,000 ecclésiastiques et plus de 100,000 personnes, parmi lesquelles 1,500 courtisanes. Même programme des travaux qu'au concile précédent : extinction du schisme, réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres, et, en outre, suppression de l'hérésie. Mais par quel point commencer? Le

pape Jean XXIII, qui avait résisté de toutes ses forces à la réunion du concile, mais qui se crut forcé de céder et d'y venir, voulut qu'on s'occupât d'abord de la question des hérésies. Mais Sigismond, le protecteur temporel de l'assemblée, fut d'un autre avis et fit décider qu'on procéderait d'abord à l'extinction du schisme. On vit alors pourquoi Jean XXIII s'en souciait si peu. Ce successeur d'Alexandre V, qu'avait fait nommer le concile de Pise, n'ayant été au gré ni des cardinaux, ni de l'opinion, fut obligé de se démettre en pleine séance du concile et en pleine cathédrale; mais le regret de cet acte d'abnégation involontaire et l'espoir de l'annuler en rendant le concile impossible, le décidèrent à profiter d'une fête dans les environs de Constance pour s'enfuir, comme devait le faire plus tard Louis XVI, et pour se mettre hors de la portée de Sigismond sur les terres du duc d'Autriche, de connivence avec lui. Le concile, un moment déconcerté par cette fuite imprévue, se ressaisit à la voix de Gerson, proclama sa compétence et rendit la célèbre déclaration de la supériorité du concile général sur le pape. On put remettre la main sur le fugitif, le destituer solennellement, puis obtenir l'abdication de Grégoire XII. Quant à celle de Benoît XIII qui la refusa obstinément même à Sigismond, on trouva d'abord le moyen de s'en passer en amenant les pays espagnols qui tenaient encore pour lui à se soustraire à son obédience, puis on le déposa plus tard dans toutes les règles. Ainsi fut menée à bonne fin la première tâche que s'était imposée le concile, celle de n'avoir qu'un pape dans l'Église.

Même succès, mais combien lamentable, dans la question de l'hérésie. L'hérétique alors était Jean Huss, après son prédécesseur Wicklef et avec son disciple Jérôme de Prague. Wicklef étant mort, on dut se borner à condamner ses écrits et sa mémoire, à ordonner que ses restes seraient jetés dans un lieu profane. Quant à Jean Huss, la commission chargée de relever les thèses suspectes contenues dans ses livres, en signala trente-neuf. On lui permit à grand'peine de s'expliquer devant l'assemblée. Il se trouva que les pensées incriminées n'attaquaient ni le dogme, ni les sacrements. Au sujet même de ceux-ci, Jean Huss déclara que, s'il vénérait la

mémoire de Wicklef, il se séparait de lui sur la question de la présence réelle, qu'il admettait avec l'Église. C'est sur les questions ecclésiastiques qu'il fut condamné. Il avait distingué l'Église visible de l'Église invisible, ce qui choquait fort; il avait soutenu qu'un pape ne pouvait s'appeler vicaire de Jésus-Christ qu'autant qu'il en imitait la vie; que, même élu canoniquement, ce titre ne lui appartenait pas, s'il violait les préceptes de Celui qu'il avait pris pour modèle. « Le pape n'est pas très saint, avait-il dit encore, parce qu'il occupe le siège de saint Pierre, mais parce qu'il imite le Christ dans la vertu et dans l'humilité. » Les cardinaux de même n'étaient cardinaux que s'ils vivaient comme les apôtres; les prêtres simoniaques et débauchés étaient coupables d'hérésie. On n'était pas tenu d'obéir au clergé en dehors de la loi de Dieu. « Si un pape, un évêque, un prélat se rend coupable de péché mortel, il n'est plus pape, ni évêque, ni prélat. » Il n'y avait d'ailleurs pas nécessité de confier le gouvernement des choses spirituelles à un chef qui fût perpétuellement visible dans l'Église militante. Ce dernier point parut très grave. Jean Huss s'expliquant dit que, depuis la dépossession de Jean XXIII, l'Église était précisément dans ce cas, sans chef visible, sans cesser pourtant de se tenir pour l'Église.

Ces thèses n'étaient, comme on voit, que le développement de la théorie de l'Église invisible. Évidentes pour la conscience chrétienne libre de tous les temps, elles étaient hérétiques, non seulement aux yeux des prélats dont la mission divine prétendait subsister même en état de péché, mais au regard de cette théocratie administrative instituée par Grégoire VII pour christianiser le monde. Invité à se rétracter, Jean Huss s'y refusa et monta sur le bûcher. Il y mourut en priant, comme peu après Jeanne d'Arc. Jérôme de Prague, après une abjuration regrettée, fut brûlé à son tour. « C'est ainsi, dit M. Rocquain, que cette même assemblée qui s'était bornée à déposer un pape (Jean XXIII), convaincu à ses yeux de crimes « notoires », livra au bûcher un prêtre dont la vie était pure, qui dans ses prédications comme dans ses écrits n'avait eu d'autre but que de ramener le clergé à des mœurs plus conformes à la religion et n'était coupable que d'avoir

professé des doctrines réputées dangereuses pour l'autorité de l'Église. » Ce n'est pas la doctrine, ni la morale chrétienne, qui ont brûlé Jean Huss, c'est l'organisation humaine destinée à les servir et qui n'a servi que ses propres intérêts. Chose étrange, le concile de Bâle devait plus tard écouter les disciples de Jean Huss et approuver leurs quatre articles dans le fameux document des *Compactats*. Venus avec des sauf-conduits comme leur maître, ils devaient rentrer sains et saufs en Bohême. Quelle vérité, quelle justice, qui change en moins de vingt ans, et qui change uniquement, hélas! parce que Sigismond a des ménagements à garder envers les hussites victorieux ! L'impression que les peuples, que les âmes sensibles et pieuses gardèrent de ces supplices, dut singulièrement préparer les voies à la Réformation.

D'autant plus que les réformes annoncées par le concile de Constance et plus tard par celui de Bâle allaient rencontrer tant de difficultés que leur insuffisance et bientôt leur inutilité allaient éclater. Tant qu'il ne s'agissait que de parler ou d'écrire, de publier d'éloquents traités ou de prêcher, en plein concile même, d'édifiants sermons, il n'y avait ni bornes à la hardiesse, ni réserves à l'adhésion. Rien n'était plus touchant que le tableau d'un clergé vraiment évangélique opposé au tableau du clergé si fréquemment indigne qu'on avait alors. Le réformer dans son chef et dans ses membres était le vœu de tous. Mais le chef était le pape, Martin V, nommé après la déposition des trois autres et peu soucieux d'être réformé; les membres étaient les cardinaux, les prélats, les abbés qui ne tenaient pas plus que le pape à une réforme destinée à limiter leurs privilèges ou leurs biens. Dès que la question de la réforme se posait pratiquement, les répugnances intérieures de tous les intéressés se faisaient jour par des distinctions, des chicanes, des disputes et des ajournements sans fin. Aussi le concile de Constance dut-il se séparer sans avoir rien décidé de sérieux ou de viable. Quelques décrets rendus avant ou après l'élection de Martin V établissaient la règle de convoquer un concile œcuménique tous les dix ans, fixaient les mesures à prendre en cas de nouveau schisme, imposaient aux papes le devoir de procéder aux

réformes, dressaient la liste des fautes pour lesquelles les pontifes devraient être censurés ou déposés. Tout cela pouvait être sage, mais tout cela n'atteignait pas la racine du mal : l'abandon du soin des âmes, la matérialisation de la religion, l'avarice et la simonie dans le haut clergé, le trafic des indulgences, assez souvent dénoncés pourtant. En vérité, c'était se moquer que de se borner à restreindre la fiscalité de la curie romaine, à réduire le nombre des dispenses, des appels, des grâces expectatives, etc. Ce fut cependant tout ce qu'on obtint, avec la résolution de réunir par exception dans cinq ans un concile à Pavie.

A Pavie où il y eut la peste (1423), à Sienne où l'on se transporta pour l'éviter, il ne se fit rien. A Bâle, huit ans plus tard, il se fit quelque chose, mais toujours dans l'ordre administratif et temporel, peu ou rien dans l'ordre spirituel et moral. Nous avons dit qu'on y fit venir les délégués des hussites et qu'on les écouta sans les condamner au feu. C'était plus évangélique. On y travailla aussi au rétablissement de la paix entre l'Angleterre et la France et, en 1435, on aida à la réconciliation de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avec Charles VII, service que la France ne doit pas oublier. Pour le reste, les décrets de Bâle confirmèrent en les dépassant ceux de Constance : célébration régulière des conciles et des synodes; ordre de réduire le nombre des appels au Saint-Siége; de rétablir les élections canoniques; de sévir contre la simonie et l'incontinence; d'exiger des cardinaux des garanties de moralité et de savoir; de rendre au besoin le pape responsable devant l'Église assemblée. Mais tout dépendait de la façon dont ces décisions seraient appliquées, c'est-à-dire, au fond, de l'accord du pape avec le concile. Celui-ci, même convoqué tous les dix ans, ou tous les cinq ans, ne pouvait suivre les affaires, se mêler utilement d'administrer. Pour le faire, il aurait dû laisser d'une session à l'autre une commission permanente dont la papauté ne se serait sans doute pas accommodée. Et en fait, le pape d'alors, Eugène IV, tout en paraissant adhérer aux décisions du concile, y répugnait si fort que, en 1436, il adressa aux souverains de la chrétienté une protestation contre elles, les condam-

nant, les annulant. Dès lors l'hostilité entre l'assemblée et le pape ne fit que s'accentuer et tout brouiller. Le pape, sollicité par l'empereur de Constantinople de préparer dans un concile universel la réunion des Églises grecque et latine — double leurre de Paléologue envers le pape dont il ne voulait que des secours contre les Turcs, et du pape envers le concile qu'il voulait disperser — convoqua ce concile à Ferrare pour faire pièce à celui de Bâle. Celui-ci refusa de se dissoudre tenant à poursuivre la réforme contre Eugène. On eut, en un mot, deux conciles en attendant d'avoir deux pontifes. Dans le gâchis des dernières séances de l'assemblée de Bâle, il y eut même des fraudes d'une prodigieuse hardiesse : les votes de la minorité furent homologués par le pape comme s'ils eussent été rendus par la majorité.

De tout cela il résulte que la réforme de l'Église par les conciles resta à l'état de projet, de simple programme, et toute autre voie à l'établissement d'un meilleur ordre de choses étant fermée, c'est par la révolution hors de l'Église et contre l'Église qu'il dut être institué.

Il y avait bien la chance improbable, impossible, qu'un bon pape appliquât sa toute-puissance reconquise à la purification de l'Église. Mais l'histoire atteste que cette chance a fait défaut. Débarrassés des conciles dont ils avaient l'horreur, les papes nommés sous leurs auspices suivirent le chemin frayé par leurs prédécesseurs. Ils voulurent reprendre Rome, et y employèrent les armes; ils voulurent réprimer l'hérésie hussite et Martin V prêcha une croisade aussi abominable que celle des Albigeois, moins victorieuse, heureusement. Ils voulurent enfin rentrer dans la plénitude de leurs droits temporels et spirituels, et il n'y eut plus personne pour s'y opposer. Après ces conciles et par réaction contre eux, les papes redevinrent de simples princes temporels, ou même, si on l'ose dire, des princes italiens de cette époque. Le dernier dont M. Rocquain raconte l'histoire est Sixte IV (1471-1484).

« Aussi vain que despote, dit-il de lui en résumant l'ensemble de ses actes, rien ne lui semblait pour son usage ni trop riche ni trop somptueux. Ce même pontife qui, au lendemain de la prise d'Otrante par les Turcs, se disait prêt à

remplacer les pierres précieuses de sa mitre par des ornements de verre, se fit faire, dans la dernière année de son règne, une tiare qu'un contemporain estimait à cent dix mille ducats d'or, soit cinq millions et demi de notre monnaie. Pour satisfaire à ce luxe, pour subvenir aux dépenses de ses bâtiments et de ses guerres, pour enrichir ses neveux, il lui fallut multiplier les ressources. De là une vénalité inouïe. Il ne se contenta pas de vendre les charges de la cour apostolique; il en créa de nouvelles et les mit à l'encan, sans parler des décimes qu'à divers intervalles il leva sur les églises, il augmenta les frais des bulles et des brefs, éleva le taux des annates, institua, sous le nom de composition, une nouvelle taxe pour la collation des bénéfices. Il avait coutume de dire qu'un pape n'avait besoin que de plume et d'encre pour se procurer de l'argent. Il alla jusqu'à vendre la dignité de cardinal. Durant son pontificat, il nomma trente-cinq cardinaux, et l'on ne doutait pas dans les cours de l'Europe que le plus souvent il n'eût fait acheter ces nominations. Il ouvrit ainsi « le grand marché public » qui, sous son successeur, Innocent VIII, devait s'élargir encore. La « taxe des péchés » lui fut aussi un expédient dont il usa sans pudeur. Il en tira trente-six mille florins par an. Comme souverain temporel, il commettait des abus analogues, et si l'on en croit Infessura, il ne craignit pas, sous prétexte de pourvoir à l'approvisionnement de Rome, de spéculer sur les grains. »

Qu'on juge de ce que devait être sa cour et le collège des cardinaux. Il y avait dans ce collège un Guillaume d'Estouteville, un François de Gonzague, et ce Rodrigue Borgia, qui, d'une seule de ses maîtresses, eut à légitimer plusieurs enfants, entre autres César et Lucrèce Borgia! Qu'on pense à ce que furent ses successeurs, Alexandre VI, Jules II, Léon X; qu'on entende enfin la voix de Tetzel vendant les indulgences dans les villes d'Allemagne et qu'on dise si Luther avait motif de se lever pour prêcher la Réforme!

Si l'on se suppose contemporain de ces événements et qu'on imagine l'impression qu'on en aurait reçue, impression indéfiniment répétée à l'occasion des mille incidents, des mille retentissements qu'ils produisaient; si l'on se représente au

vif les désordres scandaleux et sanglants du schisme ; les difficultés, les intrigues cachées, les combinaisons louches des conciles ; le retour de la papauté, un moment bridée, aux pires excès, à la simonie, à l'incontinence, à la répression sanglante de toute liberté de l'esprit, l'on jugera ces abus intolérables pour toute conscience étrangère aux intérêts qu'ils servaient. Que papes, cardinaux, prélats, abbés, grands seigneurs se souciassent peu de se régénérer eux-mêmes, cela est humain ; chacun d'eux seulement eût volontiers consenti à régénérer les autres. Mais quels devaient être l'étonnement et la honte des esprits simples et droits ; de ceux qui avaient gardé mémoire des Waldo, des cathares, des François d'Assise et de son groupe, de l'anglais Wicklef, de Jean Huss brûlé ; de ceux qui avaient ou lu les pages touchantes de l'*Imitation*, ou mieux encore retrouvé l'occasion de ranimer, de rafraîchir aux sources pures de l'Évangile leur idéal chrétien ; de rétablir la communion des âmes avec le chef invisible de l'Église, comme Luther dans son couvent des augustins ! Que pouvaient faire ceux-là sinon rejeter, condamner une Église dégénérée, devenue pire que le monde, et pousser au nom de l'immortel idéal évangélique, le cri de révolte et de délivrance ?

C'est précisément ce que fit Luther. Quand il opposa au trafic des indulgences le salut par la foi, retrouvé dans saint Paul, c'est sans doute une doctrine fondamentale et, si on l'entend bien, la première de toutes qu'il voulait restaurer ; mais c'est aussi et surtout la répudiation superbe d'un organisme corrompu et tyrannique ; c'est la libération des âmes, l'accès auprès de Dieu ouvert à tous sans condition humaine ; c'est la grande franchise du royaume de l'esprit. On n'en saurait douter, quand, au sortir du navrant récit fait par l'impartiale histoire de tant d'abus des choses les plus saintes, on revient aux pages triomphantes de saint Paul célébrant son affranchissement de la loi et la vertu souveraine de la grâce, offerte à tous, juifs et gentils. Abandon de part et d'autre d'une théocratie vermoulue. En retrouvant l'inspiration commune à l'apôtre et au réformateur, on comprend le sens et le succès de la Réforme.

M.-J. GAUFRÈS.

Documents

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MACON

(1561 — 1562)

D'après l'*Histoire ecclésiastique*, l'Église de Mâcon aurait été *dressée*, selon l'expression consacrée, à la fin de 1559 ou en 1560. Voici en effet le passage relatif à ce fait; aucune date n'y est indiquée, il est vrai, mais en se reportant à un avertissement inséré quelques pages plus haut [1], on voit que l'auteur place ce qui suit dans la période 1559-1560.

« Et pareillement aussi fut établie l'Église de *Mascon*, estant du « parlement de Paris et du gouvernement de *Bourgongne*, y estant « envoyé par les ministres de Genève un notable personnage « nommé *René Gassin*, gentilhomme du Languedoc, à l'exhortation « duquel l'Église fut dressée par le ministere d'un natif de la ville, « nommé *Bouvet*, ancien ministre, auquel furent adjoincts puis après « *Pasquier* et *Jaques Solte* [2]. »

Un historien moderne du protestantisme dans le Mâconnais M. Chevrier, a reproduit le récit de l'*Histoire ecclésiastique*, qu'il résume d'abord en ces termes : « L'Église réformée de Mâcon fut établie en 1560 [3]. »

En réalité, si la Réforme a été prêchée à Mâcon dès 1559-1560, et peut-être même plus tôt, par des ministres de passage, il n'y exista aucune Église constituée avant la fin de l'année 1561. Ceci ressort nettement des documents que nous publions plus loin. Le premier en date est une lettre du 27 septembre 1561, adressée par les notables réformés de Mâcon, désireux de se constituer en Église, aux pasteurs de Genève, pour leur demander un ministre. Ils déclarent que

1. *Hist. ecclés.*, liv. III, p. 212.
2. *Histoire ecclésiastique des Églises réformées du Royaume de France*, liv. III, p. 214 (t. Ier, p. 244, éd. Baum-Cunitz).
3. Edmond Chevrier, *Le protestantisme dans le Maconnais et la Bresse aux XVIe et XVIIe siècles*. Mâcon, 1868, in-8°, p. 2.

jusqu'à ce jour aucune Église n'a été établie dans leur ville, et ils s'excusent humblement de n'avoir pris que si tard, après tant d'autres, la résolution de s'adresser à Genève. Cette requête est particulièrement intéressante au point de vue des relations existant entre les jeunes Églises de France et celle de Genève. Elle montre la force de l'organisation officieuse qui faisait de cette dernière une véritable Église-Mère. Les réformés de Mâcon insistent sur le fait qu'il appartient à l'Église de Genève de leur choisir un pasteur, et qu'eux-mêmes n'accepteront qu'un pasteur dûment autorisé par la Compagnie des Pasteurs de Genève.

En réponse à cette demande, la Compagnie envoya à Mâcon *Pierre Pasquier*. On retrouve des mentions de l'envoi de Pasquier, puis de sa présence à Mâcon, dans les deux listes publiées dernièrement dans ce même *Bulletin*[1], dans les lettres de l'Église de Mâcon aux pasteurs de Genève[2], et dans une lettre de Pasquier lui-même à Colladon[3]. Enfin l'*Histoire ecclésiastique* signale encore Pasquier au nombre des pasteurs de Mâcon, lors de la prise et du sac de la ville en juillet 1562, et donne des détails sur les mauvais traitements qu'il eut à subir à cette occasion[4].

Si la présence de Pierre Pasquier à Mâcon à la fin de 1561 et en 1562, comme principal pasteur de l'Église qu'il venait d'établir, est indiscutable, il est par contre assez difficile

1. *Bull.*, XLVI, p. 449 et 456.

2. Lettre de l'Église de Mâcon à la Compagnie des Pasteurs de Genève du 21 novembre 1561 publiées par erreur avec la date du 11 octobre 1561 dans *Bull.*, XIV, p. 326-327, et *Calv. Opera*, XIX, *Epistolae*, n° 3567; M. Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. Ier, 2e éd., *Pièces justificatives*, p. 191-192, l'a publiée sous la date du 11 novembre 1561. Voir aussi la lettre du 19 décembre 1561, publiée plus loin.

3. Pierre Pasquier à Nicolas Colladon, Mâcon, 9 janvier 1562, voir ci-après.

4. *Hist. ecclés.*, III, p. 424. « Mais surtout on en vouloit aux ministres, « l'un desquels, à savoir *Pasquier*, fut très cruellement traitté, les uns luy « arrachans la barbe, les autres luy piquans les fesses de coups de poi- « gnard avec coups de poings et pied; estant auquel estat et mené par « toute la ville pour le venir voir jetter du haut du pont en bas en la « rivière, un gentilhomme l'osta aux soldats, et le mit en une profonde « prison, les fers aux pieds, en espérance d'en avoir quelque grande ran- « çon. »

d'expliquer le silence des lettres de Mâcon sur la présence simultanée d'un autre pasteur, *Pierre Bolot.*

On verra plus loin l'Église de Mâcon, dans sa lettre du 19 décembre 1561, déclarer que Pierre Pasquier ne peut continuer à s'acquitter des fonctions du ministère sans aide ; que la tâche est écrasante pour lui, et qu'il est déjà tombé malade de fatigue parce *qu'il est seul.* Elle exprime le désir de recevoir la visite, au moins pour un temps, de quelqu'un des pasteurs réputés de Genève. Elle avait déjà formulé un souhait analogue, un mois plus tôt, dans une lettre qui a été publiée à trois reprises, et que nous jugeons inutile de reproduire ici, tout en faisant certaines réserves sur la date que lui ont attribuée ses éditeurs, et sur les notes dont ils l'ont accompagnée[1]. Par cette missive, *ceux de l'Église de Mascon* laissaient entrevoir que le ministre envoyé, *maistre Pierre* (autrement dit Pierre Pasquier), ne leur semblait pas tout à fait à la hauteur de sa tâche ; non pas au point de vue du zèle et de la conduite, car ils admettent qu'il est *bien bonne personne*, mais à l'égard du savoir et de l'autorité. Tout en le conservant, il leur faudrait, en outre, un *ministre aussy profond en savoir que familier aux langues*, et ils aimeraient bien avoir pour quelques mois M. Farel, ou quelque autre.

Dans ces lettres, il n'est donc question que d'un seul pasteur, envoyé de Genève et exerçant le ministère à Mâcon à cette époque, Pierre Pasquier.

Or il est parfaitement certain que vers le commencement d'octobre 1561, la Compagnie des Pasteurs de Genève avait expédié à Mâcon un autre pasteur, *maître Pierre Bolot* ou

1. C'est la lettre de l'Église de Mâcon à la Compagnie des Pasteurs de Genève (orig. Bibl. publ., Genève, mfr. 197[aa], cart. 1), du 21 novembre 1561, publiée, comme nous le disions plus haut, sous la date fautive du 11 octobre 1561 dans *Bull.*, XIV, 326-327, et *Calv. Opp.*, XIX, *Epistolae*, n° 3567. L'éditeur du *Bull.* dans les deux notes relatives au *Maistre Pierre*, pasteur à Mâcon, dont il est question, a cru qu'il s'agissait de *Pierre Fournelet*, alors pasteur à Châlons-sur-Marne, qu'il a confondu avec Chalon-sur-Saône. Il ne s'agit en aucune façon de Pierre Fournelet. — Les éditeurs des *Calvini Opp.*, eux, ont pensé que ce *Maistre Pierre* désignait *Pierre Bolot.* Mais en comparant cette lettre avec la lettre suivante du 19 décembre 1561, nous croyons que c'est de *Pierre Pasquier* que l'Église de Mâcon entend parler.

Boulot, qui venait justement d'arriver de La Sauvetat, et devait plus tard exercer le ministère à Noyers et à Annonay. Les listes déjà mentionnées constatent le départ de Bolot pour Mâcon [1], et dès le 3 octobre 1561, Jean de Beaulieu mande de Genève à Farel, ami de Bolot[2], que *Bolotus est envoyé à Mascon sur Saune* [3]. Indépendamment de ces renseignements précis sur l'envoi de Bolot à Mâcon, nous avons un témoignage explicite du séjour que ce pasteur y fit pendant les derniers mois de 1561, comme collègue de Pierre Pasquier. C'est la lettre que Pierre Pasquier écrivit en faveur de son *frere et bon amy Pierre Bolot*, à la Compagnie des Pasteurs de Genève, le 9 janvier 1562, sous le couvert de Nicolas Colladon [4]. Pasquier recommande le collègue qui retourne à Genève, et dont il a pu apprécier la doctrine et les mœurs. Les Mâconnais, paraît-il, avaient reproché à Bolot d'être trop fruste, trop simple dans ses discours, et ces récriminations n'étaient pas étrangères à son départ. Comme Pasquier lui-même avait été l'objet de critiques du même genre, il prend avec vivacité la défense de son collègue, et ce n'est pas sans une certaine amertume qu'il relève le fait qu'il est bien difficile de contenter les gens de Mâcon.

Semblables dissentiments, plus ou moins graves, survenaient fréquemment alors, entre paroissiens et pasteurs. Nous en retrouvons les traces dans de nombreuses lettres adressées par diverses Églises aux ministres de Genève. On pourrait même dire que les Églises tenaient à honneur de faire preuve de goût et de jugement difficiles, en se montrant très exigeantes à l'égard de la doctrine et de l'éloquence de leurs pasteurs. On les voit presque toutes, en demandant un pasteur, s'attacher à faire ressortir l'importance de leur localité, le grand nombre de personnages fort cultivés qui y résident, la nécessité de la pourvoir d'un ministre disert et savant entre

1. V. *Bull.*, XLVI, p. 455.

2. En 1558, Bolot figurait parmi les réfugiés de Neuchâtel, et Farel obligé de partir lui confia sa fiancée. Voir *France protestante*, 2° éd., II, p. 743, et *Hist. ecclés.* (éd. Baum-Cunitz), III, p. 217-218.

3. J. de Beaulieu à Farel, Genève, 3 octobre 1561. *Corp. Ref. Calv. Opp.*, XIX, *Epistolae*, n° 3545.

4. Voir ci-après la lettre de Pierre Pasquier à Colladon.

tous. Et l'on ne saurait nier que ce ne fussent là des prétentions au fond honorables. Mais le besoin d'ouvriers se faisait sentir de toutes parts, d'une façon si pressante, qu'en beaucoup de cas on ne pouvait leur envoyer que des hommes encore insuffisamment préparés. Et ceux-ci, qui interrompaient parfois leurs études pour aller remplir un poste le plus souvent dangereux, ne pouvaient pas toujours compter sur l'indulgence de leurs ouailles.

Les lettres que l'on va lire montrent qu'à Mâcon du moins, ces petits froissements n'avaient pas nui à l'heureux développement de l'Église, qui, établie à la fin de 1561, était en pleine prospérité au début de 1562.

Quant à la contradiction qui semble résulter du rapprochement des affirmations catégoriques de l'Église de Mâcon, déclarant dans ses lettres que Pierre Pasquier, envoyé par les ministres de Genève, est son seul pasteur à la fin de 1561, d'une part, — avec les témoignages non moins certains de la présence à Mâcon, à la même époque, d'un autre pasteur, Pierre Bolot, également envoyé par l'Église de Genève, d'autre part, — nous ne nous chargeons pas, pour le moment, d'expliquer ce petit problème.

Même si l'on voulait admettre, avec les éditeurs des *Calvini Opp.* [1], que le personnage désigné dans la lettre de l'Église de Mâcon du 21 novembre 1561 sous le titre de *Maistre Pierre* serait Pierre Bolot, et non Pierre Pasquier, comme nous le croyons, resterait toujours la lettre du 19 décembre 1561 où Pasquier est nommé, et représenté comme unique pasteur de Mâcon.

Faut-il supposer que l'Église de Mâcon affectait de ne pas tenir compte de Pierre Bolot, et de le passer sous silence, parce qu'elle le trouvait insuffisant ? Ou plutôt que Bolot aurait été chargé par Pasquier de prêcher dans les environs de Mâcon, tandis que ce dernier restait seul pasteur pour la ville ?

On aura remarqué que les noms indiqués par l'*Histoire ecclésiastique* comme étant ceux des fondateurs de l'Église de

1. Voir ci-dessus la note relative à la lettre du 21 novembre 1561.

Mâcon n'apparaissent pas, à l'exception de celui de Pasquier, dans nos documents. C'est pour faciliter la comparaison que nous avons reproduit en tête de cet article le texte de l'*Histoire ecclésiastique.* Nous avons vu qu'il y a dans ce passage quelque inexactitude pour la date attribuée à l'établissement de cette Église. Il en est de même pour les noms cités. Si *René Gassin* et *Jacques Solte* ont vraiment prêché à Mâcon avant 1561, ils n'étaient pas envoyés par les ministres de Genève, et ils rentreraient dans la catégorie de ces *passans qui se sont bien voulu introduire au ministère, mais qu'on a pas reçus*, dont parle la première lettre des réformés de Mâcon.

Par contre, nous trouvons sur les listes des pasteurs envoyés de Genève en 1561-1562 le nom de *Mondon de Jussieu* [1], qui dut probablement remplacer Bolot. Et dès les derniers jours de 1561, était arrivé à Mâcon, *Antoine Bonnet*, auparavant pasteur à Cornaux, qui devait subir le martyre en 1562[2].

H. V. AUBERT.

Les notables reformés de Mâcon à la Compagnie des Pasteurs de Genève.

(*Bibl. publ. Genève*, *mfr.* 197[a], *fol.* 171-172, *orig. de la main de Dagoneau, signatures autogr.*).

Mâcon, 27 septembre 1561.

Messieurs,

Jusques icy par faulte ou d'ordre, ou de zêle tel qu'il appartenoit, sommes demeurez sans église, paresseux et tellement nonchallans, qu'encore que soions si prochains de vous comme nous sommes, oncques ne nous estoit venu en phantasie de vous aler requérir ung ministre pour nous annoncer la parole de Dieu, dont le peuple de Dieu est tellement afamé, que si la diligence dont les lointains nous ont prévenu en cela monstre assez de combien ceux qui estoient à la porte se sont obliez, Ne lairrez, s'il vous plaît, à nous excuser pour ceste fois, vous supliant bien humblement, messieurs, qu'il vous plaise choisir et nous envoier tel personnage que cognoistrez propre pour l'édification de l'église que désirons de veoir icy plantée. Ce gentilhomme présent porteur que vous envoions tout

1. *Bull.*, XLVI, p. 450 et 456.
2. V. *Hist. ecclés.*, et Gagnebin, *le Protestantisme en Hollande* (*Bull.*, XII, 351).

exprès, vous dira la bien bonne dévotion qu'avons de le recevoir, et telle qu'il est grandement à espérer qu'il fera icy un merveilleux fruict. Plusieurs passans s'y sont bien volu introduire au ministère, mais pour n'avoir peu rendre raison de leur légitime vocation, n'ont esté receuz, ny recevrons sans qu'ilz soient bien advouez de vous. Il vous plaira au plus tost depêcher cedict gentilhomme, et le croire de tout ce qu'il vous dira de nostre part, sur tout qu'il vous plaise nous avoir pour bien et singulièrement recommandez.

Messieurs, nous suplions le créateur vous donner en parfaite santé, longue et heureuse vie. A Macon, ce 27 septembre 1561.

Vos très humbles serviteurs,

[*Signé :*] N. Beczon (ou N. B. Ceczon ?)
Brunet [1].
J. Hugand [2].
Bochete (ou Rochete ?).
Dagoneau [3].

[*Adresse :*] A Messieurs
Messieurs les ministres de l'Église de Genève.

Cette missive était accompagnée d'un billet de *M. de Chaumergy*, du xxvii septembre 1561 (*B. Gen. mfr.* 197[a], *fol.* 170), pour recommander *la tant iuste requeste de noz voysins*, c'est-à-dire les Mâconnais, comme le prouve la note que Nicolas Colladon a inscrite au verso : « *Pour Mascon* ». Cette lettre de M. de Chaumergy, sans adresse, et qui avait sans

1. C'est peut-être le personnage que l'*Histoire ecclésiastique* nomme *Bouvet*, et dont M. Chevrier pense qu'il faut lire le nom *Bonnet*.

2. L'*Histoire ecclésiastique* l'appelle *Huguaut*, et raconte qu'il fut tué lors de la prise de Mâcon, en juillet 1562 : « Comme aussi ils (les enne-« mis) regrettoient fort le contreroolleur du domaine en Masconnois, « nommé *Huguaut*, et un nommé *Vincens*, qu'ils avoient tués, non pas « qu'ils leur portassent amitié, mais pour ce qu'ils en eussent tiré grosse « rançon. » *Hist. ecclés.*, III, p. 425.

3. Olivier Dagoneau. Toutes les lettres de l'Église de Mâcon de cette époque sont de sa main. Il était notaire, ainsi que son frère Toussaint. Les trois frères Dagoneau, Jean, Olivier et Toussaint, personnages riches et influents, occupaient une place importante parmi les Réformés de Mâcon, et se distinguèrent par leur conduite courageuse. Ils furent jetés dans les prisons de Dijon, et rançonnés en 1562 et 1572. Plus tard, Toussaint et Olivier se retirèrent à Genève, dont ils furent reçus bourgeois, l'un en 1583, l'autre en 1591. Olivier aurait même fait partie du conseil des Deux-Cents, et mourut à Genève en 1601. (Voir Chevrier, *op. cit.*, p. 12, 16, 17 et le *Livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève*, p. 313 et 320.)

doute été insérée dans la lettre de Màcon, a été publiée dans les *Calvin. Opp.*, XVIII, n° 3536, comme étant adressée à Calvin.

L'Église de Mâcon à la Compagnie des Pasteurs de Genève.

(*Bibl. publ. de Genève, mfr.* 197aa, *corr. ecclés., carton* 1, *orig. autogr. de Dagoneau*).

Mâcon, 19 décembre 1561.

Messieurs,

Nous vous envoions l'un des anciens de nostre église expressément pour vous faire entendre la nécessité très grande en quoy elle est de ministre, et pour vous suplier très humblement de nous en vouloir secourir d'un, vous asseurant que quant verriez les dons et liberté qu'il a pleu à ce bon Dieu desploier à nostre église, la docilité du peuple, et silence admirable de noz adversaires, feriez que l'un de vous viendroit icy pour tel temps que regarderiez, afin de tousiours mieux enrichir nostre église. De vray, Monsr Pasquier, nostre pasteur s'aquicte fidèlement bien de sa charge, mais ce qu'il est seul, et qu'il ne peut tousiours estre bandé soit à précher, catéchiser, respondre d'heure à autre à plusieurs personnes qui se présentent à luy; que ceste ville est la capitale de la province, tout cela mérite bien qu'il soit secondé, aussi que le continuel travail luy a tellement indisposé et l'estomac et la parole, qu'il ne peult parler qu'à bien grande difficulté, qui faict espérer ceux qui nous contrarient que de brief son rheume et catharre luy pourront interdire le parler; qui seroit asseuréement le comble de leurs pernicieux désirs, regret et pitié à tous ceux de nostre pouvre église; qui vous suplient, en considération de toutes ces choses, getter l'œil sur la nécessité en quoy nous sommes, et nous envoier ung ministre, actendant que le personnage qu'envoions estudier de delà puisse servir au ministère.

Messieurs, nous suplions le Créateur vous donner en parfaite santé très heureuse vie. A Mascon ce 19 10bre 1561 [1].

Voz humbles et obéissans serviteurs.

Olivier Dagoneau, pour toute la compagnie de Macon.

[*Adresse* :] A Messieurs

Messieurs les ministres de l'Église de Genève.

1. Les éditeurs des *Calvini Opp.* ont indiqué cette lettre : XXI, *Annales*, p. 769, sous la date du 29 déc. 1561.

Pierre Pasquier à Nicolas Colladon.

(*Bibl. publ. Genève, ml.* 121, *fol.* 14, *orig. autogr.*)
Grâce et paix par Jésuscrist.

Mâcon, 9 janvier 1562.

Monsieur,

L'ung de noz frères et bon amy, Maistre Pierre Bolot, s'en retourne vers vous aultres à mon grand regret. Mais vous scavez comme le monde est difficile à entretenir en ce lieu de Mascon. Il y a plusieurs jeunes gens qui ont fort travaillez aux lettres, lesquelz ne se peuvent contenter des ministres qui cherchent l'exaltation du règne de Crist sans parolle curieuse ou trop rhétorique. Et pourtant ne craignez d'envoyer ledict Bolot aux esglises qui auront affere de ministre, car je vous puis assurer que n'ay cogneu en luy, tant en doctrine que en meurs, chose qui ne soyt digne de l'estat. Au demeurant l'esglise de ce lieu s'augmente fort, la grâce à Dieu. La cène fut administrée le dymenche après Noel, soubz une grande dévotion et silence, tant que le peuple d'une part et d'aultre s'apperceurent que Dieu nous y assistoit. Lequel je prie, Monsieur, vous donner en santé ce que scavez très bien luy demander. Me recommande bien humblement à vostre bonne grâce et à voz bonnes prières, et de tous messieurs les ministres.

A Mascon ce IXe janvier 1561 [1].

Vostre très humble serviteur en Crist.
PIERRE PASQUIER.
M à Mascon.

[*Adresse :*] A Monsieur
Monsieur Coladon ministre de l'esglise de Dieu
à Genève.

Mélanges

Dans le *Mémorial des Deux-Sèvres* des 25 et 30 novembre 1897, sous la signature d'un de nos collaborateurs, M. Gelin,

1. C'est-à-dire, en tenant compte du *style de France* (l'année commençant à Pâques), encore en vigueur alors, le 9 janvier 1562.

on lit l'intéressante communication qui suit et que l'auteur a développée et précisée pour nos lecteurs :

LES TOMBES DE MURSAY

« Le musée lapidaire de Niort vient de s'enrichir de trois pierres tombales, retrouvées près du château de Mursay[1] (à 8 kilom. de Niort), et dont l'une est celle de Louise d'Aubigné, c'est-à-dire d'une femme qui se trouve être à la fois la fille d'Agrippa d'Aubigné, la tante de Mme de Maintenon, et la grand'mère de Mme de Caylus. Les deux autres appartiennent également à cette même famille, illustre entre toutes celles qui habitèrent le Poitou. Voici la genèse de leur découverte :

« Les habitants de Sciecq et de Mursay connaissaient de longue date l'existence de ces tombes. M. Jubien, instituteur à Echiré et natif du village de Mursay, se rappelle les avoir souvent vues dans son enfance; M. Charrier, qui fut instituteur, puis maire de Sciecq, localité située au bord de la Sèvre, en face de Mursay, les connaissait également. On s'explique difficilement que l'attention des archéologues de la région n'ait pas été plus tôt attirée sur ces tombes.

« L'été dernier, M. Appollin Charrier signalait à M. Arthur Bouneault quelques pierres couvertes d'inscriptions qu'il avait remarquées dans les murs de Mursay, à quelques centaines de mètres à l'ouest du château.

« Aussitôt notre zélé collègue de la Commission des musées, si attentif à relever les blasons féodaux et les inscriptions diverses, se transporta à Mursay. Il y retrouva les tombes, ou plutôt les fragments de tombes de Louise d'Aubigné et de Marie de Villette. Il me montra ses copies d'inscriptions

1. Ce château, bâti par Agrippa d'Aubigné aux environs de l'an 1600, porte, sur la partie postérieure d'une marche de l'escalier principal, la devise : DIFFICILE | EX | IMO (Il est difficile de s'élever). Il fut habité successivement par Agrippa, par son gendre Benjamin de Villette et son petit-fils Philippe, marquis de Villette. Il passa en des mains étrangères au commencement du XVIII[e] siècle.

et je fus immédiatement frappé par la mention « Morte au Seigneur », relevée sur les deux tombes. On se trouvait, incontestablement, en présence de précieux échantillons à ajouter aux spécimens, si rares par toute la France, de tombes protestantes antérieures à la révocation de l'édit de Nantes.

« Je me rendis également à Mursay et fus assez heureux pour retrouver une troisième pierre tombale, celle de Marie-Bérénice de Valois. Je priai aussitôt M. Léaud, président de la Commission des musées, d'écrire à M. Commailles, le propriétaire actuel du château de Mursay, pour obtenir l'autorisation de transporter dans nos collections archéologiques les précieuses pierres. M. Commailles autorisa — ce dont nous ne saurions trop le féliciter et le remercier ; — et, le dimanche 14 novembre, M. Bouneault et moi transportâmes à Niort les tombes de Louise d'Aubigné, de Marie de Villette et de Marie-Bérénice de Valois.

« Un vieillard de Mursay, M. Boussereau, dont les souvenirs sont très précis, se rappelle avoir vu en place les trois tombes, encore intactes. Elles étaient placées dans un grand jardin attenant à la ferme, et occupaient l'angle que contourne le petit chemin conduisant des bâtiments de cette ferme à ceux du château. « J'allais, nous a-t-il raconté, avec les en-
« fants du village cueillir des noisettes dans ce coin de ter-
« rain, resté en friche depuis de longues années, et souvent
« nous nous amusions à monter à califourchon sur les tombes. » C'était là, évidemment, le cimetière particulier des de Villette de Valois, où furent enterrés tous les membres de cette famille morts à Mursay pendant le siècle qui précéda la Révocation. Le nombre des tombes a dû être considérable, cette famille étant très nombreuse ; mais M. Boussereau affirme n'avoir jamais connu que les trois pierres retrouvées par nous. Aux environs de 1840 ou 1845, un gérant de Mursay fit établir une pépinière dans le terrain vague qui avoisinait les tombes. Celles-ci furent alors transportées à l'extrémité de la noraie du château, encastrées dans les murs, à la place où nous les avons recueillies, brisées et mutilées par le marteau du maçon, qui les appareilla en palâtrages ou en pierres d'arêtes.

Première pierre.

« Cette tombe, la plus importante, est aussi la moins mutilée. Elle a la forme d'un prisme triangulaire. On y lit l'inscription suivante, que nous complétons par les parties placées entre crochets :

CY GIST LE COR DE LOVISE DAVBIGNE [DAME] DE MVRSAY
FEMME DE BENIAMEN D[E VALOIS. MORTE AU SEIG]NEVR
LE 24 IANV[IER] 1663, AAGEE DE [79 ANS]

« Louise-Arthémise d'Aubigné, née très vraisemblablement à Mursay, était fille d'Agrippa d'Aubigné, qui avait épousé, par contrat passé devant Me Vallé, notaire à Bougouin, le 6 juin 1583, Suzanne de Lezay. C'était l'enfant préférée d'Agrippa, qui l'appelle sa bien-aimée fille, son « unique ». Elle eut pour frère Constant, le père de Françoise d'Aubigné (Mme de Maintenon), et pour sœur Marie, épouse de Caumont d'Adde, qui résida à Surimeau. Louise d'Aubigné épousa, en 1610, Benjamen de Valois, seigneur de Villette.

« C'est auprès d'elle, dans l'hospitalière demeure de Mursay, que se réfugiaient volontiers, aux jours de crise ou d'infortune, les membres malheureux de la famille. Françoise d'Aubigné passa à son foyer les meilleures années de son enfance, et en garda un tel souvenir que, lorsqu'on la pressa de devenir catholique, elle demandait qu'on réservât au moins « un coin du ciel pour sa tante Villette, qui était si « bonne ». Plus tard, aux heures de sa haute fortune, elle ne parlait jamais de cette tante sans que les larmes lui vinssent aux yeux.

« Louise d'Aubigné eut un fils, Philippe de Valois, marquis de Villette, qui résida à Mursay, et trois filles : Aymée, qui devint en 1658 Mme de Fontmort ; Madeleine, qui fut mariée en 1649 avec M. de Sainte-Hermine, seigneur de la Laigne ; et Marie, qui épousa Tancrède de Caumont, né d'un second mariage de son oncle Caumont d'Adde.

Deuxième pierre.

« Cette tombe, également de forme prismatique, et dont il ne subsiste que le tiers ou le quart, ne laisse lire que les mots suivants :

..... IE DE VILLETTE..... [VA]LLOIS
MORTE AV SEIG[NEVR] DANS.....

« Parmi les demoiselles de Villette qui portent le prénom de Marie, nous citerons d'abord la fille de Benjamen, celle dont nous venons de parler; elle habitait Magné, mais il était — et il est encore d'usage chez les protestants du Poitou — de réunir les tombes de la famille en un cimetière commun.

« Trois des sept filles nées à Mursay du premier mariage du marquis de Villette possèdent, parmi leurs prénoms, celui de Marie : Marie-Bérénice dont nous avons la tombe (troisième pierre), Marie Anne-Hippolyte, et Marie-Françoise; mais ces dernières, nées en 1665 et 1669, sont vraisemblablement mortes très jeunes; autrement elles n'auraient pas échappé au zèle prosélytique de Mme de Maintenon, qui fit enlever, en 1680, par sa cousine de Fontmort, « habituée à se convertir », Marthe-Marguerite de Villette (celle qui devint Mme de Caylus) et les demoiselles de Caumont et de Sainte-Hermine. « J'espère, écrivait-elle à son frère le 19 décembre 1680 que je n'en manquerai pas une. »

« La découverte d'un autre fragment de cette tombe permettrait seule de l'identifier avec certitude.

Troisième pierre.

« D'un côté de cette troisième pierre tombale — une minuscule tombe d'enfant, de forme demi-cylindrique — on lit :

MARIE BERENICE DE V...

« Le marteau sacrilège a tranché la suite; mais nous savons qu'il s'agit de Marie-Bérénice de Valois, fille de Philippe de Valois, marquis de Villette Mursay, et de Marie-Anne-Hippo-

lyte de Châteauneuf. Née à Mursay, elle fut baptisée au temple de Niort, le 15 juin 1664, et eut pour parrain Marc de Caumont, et pour marraine sa tante Madeleine de Valois (Mme de Sainte-Hermine).

« Sept ans plus tard naissait — également à Mursay — une sœur de Marie-Bérénice, Marthe-Marguerite, qui devint dans la suite marquise de Caylus[1], brilla à la Cour de Louis XIV par son esprit et sa beauté, laissa un volume de *Souvenirs* écrits dans une langue alerte et élégante, et dont Voltaire, bon juge des œuvres de l'esprit, se fit le premier éditeur.

« Sur le second côté de la tombe de Marie-Bérénice, se lit — assez difficilement, il est vrai — l'inscription suivante :

[IL] SEMBLE QVE LE CIEL A[V | A]IT FAI BERENICE
POVR D[ON | NER A LA TERRE VN NOV | VEL ORNEMENT
& QE D[V] | SOR IALOVX VN INIUSTE CA | PRICIE
AV LIEV DE SON BERCEAV LAIT MIS AV MON | VMENT
MAIS SA VIE & SA | MORT NE SONT PAS FORT | ESTRANGES
CA.......

Il semble que le ciel avait fait Bérénice
Pour donner à la terre un nouvel ornement,
Et que du sort jaloux un injuste caprice
Au lieu de son berceau l'ait mise au monument.
Mais sa vie et sa mort ne sont pas fort étranges
Car.........

« Les premiers vers sont élégants et d'une belle inspiration. Le cinquième semble écrit surtout pour amener le mot « anges » à la fin du sixième et dernier vers, écrasé par le stupide *têtu* du maçon.

« L'auteur de ce sixain doit être le marquis de Villette lui-

1. Voici le texte de l'acte de baptême de Mme de Caylus, extrait des registres de l'état civil des enfants baptisés au temple de Niort :

« *Le dimanche, 19 avril 1671.* Aujourd'hui a été baptisée Marthe-Marguerite, fille de Philippe de Valois, chevalier, seigneur de Villette et de Mursay et de Marie-Anne Hyppolite de Chateauneuf; de laquelle a été parrain Jean-Josué de Guilloteau, écuyer, sieur de Launay et Surimeau, et marraine demoiselle Louise-Charlotte de Nesmond. L'enfant est né de vendredi dernier; et se sont tous soussignés : Philippe de Valois, Jean-Josué de Guilloteau, Louise-Charlotte de Nesmond.

« PLASSAY, ministre. »

même. Le petit-fils du puissant remueur de mots et d'idées qui fut Agrippa d'Aubigné avait beaucoup d'esprit. Tous ceux de ses contemporains qui ont parlé de lui rendent ce témoignage. Il a laissé un volume de *Mémoires* écrits, raconte-t-il, seulement pour complaire au comte de Toulouse, son supérieur hiérarchique. (De Villette porta le titre de lieutenant général des armées navales et prit une part très active à la plupart des campagnes faites sur mer dans les guerres de la fin du règne de Louis XIV). Il ne parle dans cet ouvrage que des faits de guerre auxquels il a participé ; mais sa prose ne fait pas mauvaise figure à côté des Souvenirs de sa fille de Caylus, des Lettres de sa cousine Mme de Maintenon, ni même des œuvres magistrales de son grand aïeul Agrippa.

« En ravissant ces fragments de tombes aux pans de murs où l'indifférence humaine et le hasard des choses les avaient dispersés, je n'ai pu réprimer mon émotion.

« Je me rappelais en effet — et sans sortir du cercle restreint des hôtes de Mursay — qu'Agrippa d'Aubigné, le serviteur fidèle de Henri IV, l'un des vaillants qui travaillèrent le plus énergiquement à lui conquérir une couronne et un royaume, mourut, sous le règne de son fils, aux terres de l'exil, et que, dans le temple Saint-Pierre de Genève, sa tombe avoisine le mausolée de ce duc Henri de Rohan, son compagnon d'armes et son ami, dont l'épitaphe renouvelle, pour tous deux, le cri angoissé de Scipion l'Africain : *Patria ossa mea non habebit*. Je me remémorais la fin tragique des trois frères de Marie-Bérénice et de Mme de Caylus : Philippe de Valois, comte de Mursay, mort au siège de Turin (1706); Henri de Valois, marquis de Mursay, blessé mortellement à la bataille de Steinkerque (1692); Ferdinand de Valois, marquis de Marcilly[1], tué au siège de Belgrade (1717). Je considérais aussi

1. Né d'un second mariage du marquis de Villette avec Marie-Claire Deschamps de Marcilly. Cette dernière, après la mort du marquis de Villette, épousa lord Brolingbroke, ministre disgracié de la reine Anne, et alla mourir en Angleterre. C'est pendant que Claire Deschamps était tutrice onéraire de ses enfants mineurs que la terre et seigneurie de Mursay furent saisies et adjugées à Anthoine Guairard, bourgeois de Paris (1712).

que l'asile de Saint-Cyr n'avait pas suffi à protéger, en 1793, la dépouille de Mme de Maintenon, et que les cendres de son frère Charles d'Aubigné auraient, dit-on, à la même époque été jetées en pâture aux pourceaux. Enfin, ma pensée considérait mélancoliquement qu'il n'avait pas non plus suffi aux membres paisibles de cette famille de suivre les sentiers battus, de vivre la vie calme et sainte du foyer, pour attirer sur leurs tombes le respect des hommes et du temps. »

H. GELIN.

SÉANCES DU COMITÉ

---

9 *novembre* 1897

Assistent à la séance sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, J. Gaufrès, W. Martin, Ch. Read, A. Réville et N. Weiss. M. G. Raynaud se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance et la communication du sommaire du *Bulletin* sous presse, M. le président expose,

Que la Société a été autorisée à accepter le legs fait par Mme Vve Henri Goffart, lequel est mis à la disposition de la Société; et qu'il y a lieu de déléguer l'un des membres du comité à l'effet d'encaisser la somme de deux mille francs montant dudit legs et d'en donner décharge. A l'unanimité des voix le comité délègue son trésorier M. Alfred Franklin pour recevoir le montant du legs fait à la Société par Mme Vve Goffart, en donner décharge au nom de la Société et, à cet effet, signer tous actes et pièces nécessaires.

M. le président communique ensuite la substance d'une adresse de l'Association fraternelle des pasteurs libéraux de France réunie à Die le 12 octobre, et une lettre du Consistoire de l'Église de Nantes, du 30 octobre, nous invitant à célébrer à Nantes en avril 1898 le troisième centenaire de l'édit signé en 1598. Les invitations sont acceptées en principe et le président est prié de correspondre avec Nantes pour qu'on voie sous quelle forme cette solennité pourrait avoir lieu. Enfin M. de Schickler rend compte de son voyage à Aigues-Mortes où il est allé prendre part, au nom de la Société, à l'inauguration d'un temple protestant et a pu montrer quelques-unes

des lettres mêmes qui avaient été écrites dans la tour de Constance par Marie Durand.

Le secrétaire rappelle que l'assemblée générale se tiendra à Meaux le 18 novembre, à 8 heures du soir, et prie ceux des membres qui désirent y prendre part de bien vouloir s'inscrire. — Il communique ensuite quelques extraits de sa correspondance : A Pau un M. Lafond prépare un travail sur le peintre huguenot *Bunel*. On a pu lui apprendre que les portraits de *Jeanne d'Albret* et de *Henri IV* peints par lui sont actuellement à la Bibliothèque de la ville de Genève. Un autre peintre huguenot, *Isaac Moillon*, dont de belles œuvres subsistent encore dans les salles Saint-Hugues et Saint-Louis de l'Hôtel-Dieu et à l'Église Notre-Dame de Beaune, est aussi l'objet de recherches dans cette dernière ville. Il était allié à un autre peintre de fleurs, *Louise Moillon*, qui épousa Étienne Girardot de Chancourt.

Bibliothèque. — On regarde quelques-uns des livres donnés par Mme Lesens, trop nombreux pour être énumérés, même en partie (M. Cordier, *De Corrupti sermonis*, Paris, 1536, Lyon, 1539, etc.). — M. le président offre *Bulla contra errores Martini Lutheri et sequacium*, 1re éd., *Romae per Jacobum Mazochium*; — et *Postremus Catalogus Haereticorum Romae conflatus*, 1559... *Cum annotationibus Vergerii*, 1560.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Nouvelles notes sur Calvin.
Son portrait à Hanau. — Travaux de A. Cornélius, A. Lang, A. Zahn, etc.

En cherchant, dans ces dernières années, à tenir nos lecteurs au courant de ce qui se publie sur Calvin[1], j'ai déjà remarqué que sa vie, ses idées, son style sont étudiés avec un soin, une précision bien plus grands qu'autrefois. Évidemment on commence à reconnaître qu'il tient dans l'histoire une place de premier ordre, et l'impulsion donnée par la monumentale collection de textes des *Opera Calvini* et par les travaux de MM. Dufour, Rilliet, Lefranc, etc., est loin d'être épuisée.

Je ne puis aujourd'hui que montrer, plus brièvement que je n'au-

1. Voy. *Bull.*, 1891, 496 ss; — 1892, 171 ss, 210; — 1893, 542; — 1894, 106, 373, 502; — 1895, 109, 391, 501; — 1897, 331 ss, 383, 391 ss.

rais voulu, combien, par exemple, Calvin attire l'attention des savants étrangers à notre langue ou à notre histoire. Il semble qu'il y ait comme un revirement contre l'appréciation, courante jusqu'au milieu de ce siècle, et dont, entre autres, le monument élevé à la Réforme, à Worms, demeure la formule artistique taillée dans la pierre ou coulée dans le bronze. Luther y occupe, comme de juste, la place centrale et éminente. Calvin n'y figure, ainsi que Zwingle, que sous la forme d'un médaillon encastré dans le piédestal du réformateur saxon.

Or, si l'on jette un coup d'œil sur la civilisation, l'expansion, la puissance et le travail dans le monde, des peuples qui se réclament plutôt de Calvin et de Zwingle que de Luther, si, d'autre part, on cherche à mesurer l'influence comparative de ces réformateurs dans le domaine de la pensée, on ne saurait admettre cette subordination comme définitive, car elle ne correspond pas à la réalité. Je crois, d'ailleurs, que les historiens de l'avenir renonceront de plus en plus à ce besoin, très humain, d'élever outre mesure certains hommes au-dessus de leurs semblables et de leur époque et d'apprécier leur œuvre comme seule digne d'admiration. Car quelque grand que soit un homme, il est lui-même, plus qu'il ne sait et ne pense, le résultat du travail, de l'éducation, des aspirations et des souffrances de milliers d'hommes qui ont vécu avant lui, l'ont insensiblement formé, et rendu capable d'être ce qu'il est et d'accomplir son œuvre. Et, d'autre part, sommes-nous vraiment en mesure d'affirmer que telle œuvre, qui nous paraît gigantesque, a plus fait pour le développement et le bien de l'humanité, que telle autre de proportions bien moindres, mais d'un caractère différent ? Qui trouvera la mesure commune pour comparer, par exemple, l'influence d'un livre à celle d'un ou de plusieurs martyrs ?

C'est l'impression que j'ai éprouvée plus d'une fois en comparant, à la riche nature de Luther, au milieu et aux événements qui lui permirent de déployer presque à l'aise ses facultés et son tempérament si populaires, la grande débilité physique de Calvin, le théâtre si restreint, si peu sympathique, les innombrables et perpétuelles difficultés au milieu desquels son génie, plutôt timide, se durcit, se raidit, imprimant à son œuvre le caractère outrancier qu'on lui reproche. — On fera peut-être des réflexions analogues en parcourant quelques-uns des travaux que je vais rapidement passer en revue.

Je commence par signaler un portrait jusqu'ici inédit du Réformateur, qui a été publié récemment. Il y a, à Hanau, près de Franc-

fort, une Église de réfugiés wallons et flamands qui a célébré le 1er juin de l'année dernière, le trois-centième anniversaire de sa fondation. — A cette occasion parurent deux brochures commémoratives (Gedruckt von J.-C. Kittsteiner), **Festschrift zur 300 jæhr. Iubelfeier der niederlændisch-reformirten Gemeinde zu Hanau, 1597-1897**, par Arthur Wessel (51 p. in-4°), et **Festschrift zur 300 jæhrigen Iubelfeier der wallonischen Gemeinde zu Hanau**, par Carl Nessler (VIII-123 p. in-4° et 25 planches). La 9e planche de cette dernière brochure représente un portrait de Calvin qui a été donné le 22 janvier 1749 par le conseiller Jacob Camp, au consistoire wallon, et qu'on prétend être de l'école de Holbein[1].

Ce portrait dont on nous a gracieusement autorisé à donner ici une reproduction malheureusement imparfaite, est-il authentique et aurait-il été exécuté, par un artiste assez maladroit, semble-t-il, lors de l'un des séjours que Calvin fit à Francfort ? C'est ce que je ne saurais, en l'absence de renseignements plus précis, décider. Mais il m'a semblé utile et intéressant de faire mettre ici cette image, afin qu'on puisse la comparer, en attendant des informations et une reproduction moins insuffisantes, aux autres portraits plus connus du Réformateur.

Passons aux travaux qui lui ont été consacrés.

Ceux qu'il convient de mentionner en première ligne, sont ceux de M. C.-A. Cornelius[2], vieux catholique comme l'ancien professeur d'histoire de l'université de Rouen, feu M. F.-W. Kampschulte auquel on doit le premier volume d'un travail de mérite sur **Calvin, son Église et son État à Genève**, paru en 1869, et resté inachevé. M. A. Cornelius a repris l'étude des derniers chapitres de cet ouvrage. Dans une série de mémoires, publiés presque tous par l'Académie royale des sciences de Bavière, il nous raconte environ dix années de l'activité de Calvin, de 1536 à 1546. Ce sont des récits sobres, aussi « objectifs » que possible et appuyés exclusivement sur des documents de première main. On devra en tenir le plus grand compte pour l'appréciation impartiale d'un homme aussi discuté que Calvin au début de sa carrière réformatrice.

On lit avec beaucoup d'intérêt les narrations lucides de M. Cornelius, et on sent qu'elles sont moins tendancieuses que celles de Kampschulte qui s'inspirait avec prédilection des travaux de J.-B.-G. Galiffe. Je ne puis malheureusement développer cette appré-

1. Un portrait analogue, copie ancienne de celui de Hanau, existe à Francfort-sur-le-Mein.

2. Et non *Claudius* comme l'imprime par erreur le *Bull.* de 1891, p. 500.



JEAN CALVIN

ciation générale, et suis contraint, pour donner du moins une idée sommaire des points de la vie du Réformateur, mis en lumière par M. Cornelius, d'énumérer en suivant l'ordre chronologique de l'histoire, la série de ses mémoires : **La visite de Calvin à la duchesse de Ferrare en 1536** (rien n'indique que cette visite ait eu des résultats importants) ; — **Calvin banni de Genève en 1538** ; — **Le retour de Calvin à Genève, I, Guillermins ; II Artichauds, III L'appel** ; — **L'établissement de l'organisation ecclésiastique calvinienne à Genève en 1541** ; — **Les premières années de l'Église de Calvin**[1].

Dans le nord de l'Allemagne aussi, un pasteur de Halle, M. le licencié en théol. August Lang, a entrepris d'aider, par des études de détail, à une appréciation plus équitable de Calvin. Elles ont paru dans diverses revues ou journaux. En voici la liste, obligeamment communiquée par l'auteur : **Les plus anciens travaux théologiques de Cavin** (le discours de Cop, 1533, les préfaces à la Bible d'Olivetan, la Psychopannichie, préface à la traduction de Chrysostome, dans *Neue Iahrbücher für deutsche Theologie*, 1893, II, 273-300) ; — **La vie de famille de Calvin** (Munich, Cotta 1893, réunion de cinq suppléments à l'*Allgemeine Zeitung*, n°s 137, 138, 140 et 142, 16, 17, 20 et 22 juin 1893) ; — **Luther et Calvin** (*Deutschevangelische Blaetter*, de W. Beyschlag, année 21, fasc. V, mai 1896, p. 319-332) ; — **Melanchton et Calvin** (*Reformirte Kirchenzeitung*. Erlangen, 1897, n°s 8 à 13, 21 février au 28 mars 1897). J'ai lu, avec beaucoup de plaisir, surtout ces derniers articles qui montrent à quel point Calvin sympathisait avec Mélanchton, et s'efforçait, inutilement, hélas ! de faire prévaloir des idées d'union, de concorde, les solutions, non extrêmes, mais moyennes et pacificatrices.

Ces diverses études qui seront sans doute réunies et rééditées, ne sont que les préliminaires de travaux plus approfondis destinés à dégager les lignes fondamentales du Calvinisme, en en montrant l'importance pour le développement ultérieur du protestantisme, même allemand. Le premier de ces travaux vient précisément de paraître. Il soumet à une nouvelle enquête la question de la **Conversion de Calvin** (*Die Bekehrung Johannes Calvins*, dans *Studien zur Geschichte der Theologie und Kirche*, von N. Bonwetsch und R. See-

1. Le premier seul de ces six mémoires a paru dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, Bd IX (1893), Heft 2, p. 203-222 (Freiburg in B. und Leipzig, J.-C.-B. Mohr). — Les cinq autres ont tous paru à Munich en 1886, 1888, 1889, 1892 et 1894, *Abhandlungen der K. bayer. Akademie der Wiss.*, III Cl. XVII, XVIII, XIX, XX et XXI Bd, III et II Abth. München, G. Franz, in-4°.

berg, II Band, I Heft, Leipzig, Deichert, 1897, 57 p., in-8°), qu'il place en 1533, et analyse à nouveau le discours de Cop qui fut le premier manifeste du Réformateur, pour y montrer l'influence exercée sur lui par Erasme et Luther [1]. Les prochains fascicules étudieront le commentaire de Bucer sur les Évangiles et essayeront de déterminer les sources et le caractère théologique de l'*Institutio* de 1536.

On voit, par ces quelques indications, où tendent les études de M. A. Lang. Il est persuadé que Calvin relève au fond des réformateurs qui l'ont précédé. Cette thèse peut être vraie, mais n'enlèvera rien à l'originalité et à l'indépendance des idées religieuses de Calvin. Elle peut, en effet, s'appliquer à tout autre théologien ou réformateur de cette époque. Ainsi Luther relevait tout aussi certainement d'Érasme. On conserve, à la bibliothèque de l'université de Gronigen en Frise, un in-folio renfermant plusieurs ouvrages d'Érasme, entre autres ses *Annotationes in N. T.*, Bâle, 1527, qui a appartenu à Luther et dont les notes marginales prouvent qu'il s'est servi [2]. Nous conservons avec soin dans notre bibliothèque de la rue des Saints-Pères, *Joachimi Vadiani cons. sangallensis aphorismorum libri sex* (Froschower, 1536) qui est couvert d'annotations marginales de Luther, attestant qu'il a étudié le volume d'un bout à l'autre. Dira-t-on qu'il a lu ces livres et beaucoup d'autres surtout pour les combattre, et que d'ailleurs ils ne sont pas des premières années de la Réforme ? Même alors il est évident qu'ils aidèrent Luther à se former ses opinions. — Mais voici un fait plus probant : Luther a, non seulement étudié les *Annotationes quincuplici Fabri Stapulensis Psalterio manu adscriptae*, 1513, mais il a formellement adopté le principe exégétique de Lefèvre d'Étaples. Ce dernier prétendait, en effet, que les Psaumes devaient être interprétés non d'après le sens littéral, en les expliquant par la vie de David à qui ils étaient tous attribués, mais suivant le sens prophétique, allégorique et mystique qui voyait dans tous des allusions au Messie. Luther s'est formellement approprié cette exégèse et on ne pourra pas soutenir que c'est là une idée secondaire dans le développement religieux et théologique du réformateur saxon [3]. Ce

1. *Erasmi paraclesis, id est adhortatio ad christianae philosophiae studium*, 1524, et *Enarrationes seu Postillae M. Lutheri in lectiones...* sur la Toussaint, 1530.

2. Une de ces notes est caractéristique pour l'attitude de Luther vis-à-vis d'Érasme. Il écrit quelque part : « *Du bist nicht fromm !* »

3. Ce point auquel j'ai déjà fait allusion ici même (1894, 247) a été

n'est, du reste, pas le seul exemple de l'influence exercée par Lefèvre d'Étaples, manifestement antérieur à Luther, *au point de vue théologique*, en Allemagne.

J'ai sous les yeux une plaquette allemande : **Uber die wortt christi** || *Mat. XVI. Ihr kindt urtailen die* || *gstalt des himels, aber die zei chen der zeyt mügt ir nit* || (*erkennen.*) || *Ain erklerūg Jacobi Fabri Sta-* || *pulen. darin anngezeigt un pro-*||*biert wirt, das der recht Me* || *sias Kōme sey, aber die Iu* || *den haben in nit wellen* || *erkennen* || *Im Iar* MDXXIII || (Explication par Lefèvre d'Etaples de Matth XVI, 3, 16 p. in-4°).

Cette traduction est-elle de Luther ? Je l'ignore. Mais elle montre, ainsi que le fait antérieur, à quel point tout ce qui se publiait d'un côté ou de l'autre de l'Europe, tombait promptement entre les mains des hommes préoccupés des questions religieuses. Ceux-ci étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne pense, et jusqu'en 1521 ou 1522 il n'y eut que peu d'écrits qui osèrent s'écarter des interprétations courantes. Il y eut dès lors action et réaction réciproques, de tel homme, pays ou livre sur tel autre ; et l'on ne peut affirmer d'une manière absolue que, par exemple, Calvin n'aurait pas écrit le discours de Cop s'il n'avait pas connu certaines pages d'Érasme et de Luther. Ce qui est évident c'est qu'à la date de 1533 le mouvement réformateur de l'Europe relevait surtout de Luther, mais que l'esprit de ce dernier lui-même avait été antérieurement fécondé, entre autres, par Érasme et par notre Lefèvre.

En dehors de ces deux séries de travaux relatifs à Calvin et parus en Allemagne, il ne me reste qu'à mentionner ici, précisément pour ceux qui pourraient être tentés de mettre en doute l'originalité de ses idées, une brochure du Lic. Dr Max Scheibe, « privatdozent » à l'université de Halle, **Calvins Prædestinationslehre,** *ein Beitrag zur Würdigung der Eigenart seiner Theologie und Religiositæt* (125 p. in-8°, Halle a S. Max Niemeyer, 1897). Cette étude, très serrée, de la prédestination d'après Calvin montre précisément à quel point sa logique et sa soumission à ce qu'il considérait comme la parole de Dieu, étaient plus absolues que partout ailleurs et que si, pour l'idée de l'honneur de Dieu qui joue un si grand rôle dans cette théorie, Calvin relève de quelqu'un, c'est tout au plus de Lefèvre d'Etaples.

En 1894 et 1895 M. le D^r^ Th. Adolf Zahn a aussi consacré à Calvin deux brochures d'une teneur plus populaire : **Studien über Johannes Calvin** (VIII-119 pages in-8°, Gütersloh, C. Bertelsmann, 1894), énu-

reconnu par les éditeurs de l'édition définitive des œuvres de Luther (*Luthers Werke, Krit. Gesammtausgabe*, IV, 463 ss.

mère une série de jugements d'historiens du XIXe siècle, protestants et catholiques, sur le Réformateur. Cette anthologie qui n'est pas complète est utile à parcourir. On lira aussi avec intérêt et avec critique (cf. un art. de M. Lang dans *Reform. Kirchenzeitung* du 7 février 1897[1].) **Die beiden letzten Lebensjahre von Johannes Calvin** (Leipzig, Ungleich, VIII-206 pages in-8°) du même auteur. Dans ce récit des deux dernières années du Réformateur, il professe pour lui une admiration dont on trouverait peut-être difficilement des symptômes aussi vifs en France et à Genève.

Dans la prochaine livraison nous parlerons encore, à propos de Calvin, de deux ou trois ouvrages en langue française, parus dans ces derniers temps.

N. W.

CORRESPONDANCE

SUPPLÉMENT AU BULLETIN MELDOIS

Nous réunissons ici deux pièces qui n'ont pu trouver place dans le *Bulletin* du 15 décembre dernier, et qu'on sera peut-être bien aise d'ajouter à celles que j'y ai publiées. La première est la *Forme de l'exécution de l'arrêt de* 1546; la deuxième, une *Lettre de Jean-Louis Martin* que m'a envoyée M. D. Benoit.

I. — La forme de l'exécution dudict Arrest.

Suyvant lequel arrest, et pour icelluy faire exécuter, le cinquiesme jour d'octobre M.D. quarante six, lesdictz blasphémateurs prisonniers ont esté mis entre les mains de Gilles Berthelot, prévost des mareschaulx de France, qui les a menez et conduictz en ladicte ville de Meaulx, à l'ayde de ses lieutenans et archiers.

Ledict jour deux docteurs ordonnez de par ladicte Chambre, assavoir nostre maistre Maillart et nostre maistre Picart, se sont transportez audict Meaulx, pour réduire et convertir lesdictz blasphémateurs.

1. A noter aussi une conférence très intéressante de 20 pages de M. Lang sur les racines historiques de la vie religieuse dans les pays du Rhin (*Die geschichtlichen Wurzeln der Blüthe des religiœsen Lebens in den Rheinlanden*), qui rend pleine justice à l'influence exercée dans ces pays par l'Église réformée.

Et le lendemain matin le Lieutenant général dudict Meaulx, accompaigné du Lieutenant particulier, procureur et advocat du Roy, et prevost, avec plusieurs aultres officiers et gens de justice dudict Meaulx, a faict donner la torture et question extraordinaire à quatorze desdictz luthériens, ainsi qu'il estoit mandé.

Et ledict jour on a commencé à abatre et démolir la maison dudict Mengin, où lesdictz blasphémateurs ont esté trouvez, et prins prisonniers faisans leurs conventicules.

Et devant ladicte maison, le lendemain ensuyvant, qui est le septiesme jour dudict moys, ont esté dressées quatorze potences en rondeau, au grand marché, au meillieu desquelles y avoit grand' quantité de fagotz, foirre, pouldre à canon, souffre, et groz boys : Auprès desdictes quatorze potences y avoit une aultre potence, à part, devant la maison dudict Mengin : Près desquelles potences y avoit ung grand eschauffault pour mettre ceulx qui ne seroient exécutez à mort, et qui debvoient assister à ladicte exécution : Et à l'entour desdictes potences y avoit ung circuit de barrières pour mectre les gens de justice à seureté, avec lesdictz blasphémateurs hérétiques pour la grande abondance du peuple qui estoit audict Meaulx.

Et avant que sortir de la prison fut couppé la langue à huict desdictz blasphémateurs hérétiques, pource qu'ilz ne se voulurent confesser et convertir à la saincte foy catholique, et moururent obstinez.

Ledict jour en menant lesdictz blasphémateurs héréticques audict grand marché pour les exécuter, ledict Prevost des mareschaulx marchoit le premier avec ses lieutenans et archiers. Apres luy marchoient ledict Mengin, et le clerc, assis chascun sur une claye, sur laquelle ilz furent menez jusques au lieu de l'exécution. Après alloient trois tumbereaux où estoient les aultres blasphémateurs héréticques. Et après marchoient à pied le reste desdictes personnes, et derrière eulx marchoient lesdictz lieutenans général et particulier, procureur et advocat du Roy, et le prevost dudict Meaulx, avec plusieurs advocatz, procureurs, esleuz, sergeans, gouverneurs, et principaulx marchans dudict Meaulx, qui les accompaignoient jusques audict grand marché, et tous en ordre passérent par devant l'église cathedralle sainct Estienne dudict Meaulx.

Et estant audict grand marché, lesdictz quatorze blasphémateurs héréticques furent liez de cordes, et chesnes de fer, chascun à une desdictes potences, par l'exécuteur de justice de la ville de Paris, avec l'exécuteur dudict baillaige de Meaulx. Puis furent guyndés et

eslevez en lair, ayans les faces les ungs devant les aultres, les testes et poictrines vers le feu, qui tost après fut mys et allumé pour les brusler vifz, ce qui fut faict.

Et pendant ladicte exécution ung jeusne garson appellé Michel Piquery, fut tousjours en l'air pendu par dessoubz les aisselles à ladicte potence, qui estoit à part, en chantant par ledict Piquery : *O salutaris hostia*, et aultres chans et canticques à l'honneur de Dieu, et de la vierge Marie, avec lequel les prebstres et le peuple chantoient, et y fut jusques ad ce que lesdictz quatorze blasphémateurs héréticques furent ars et bruslez, et tombez dans ledict feu : lequel Piquery, après l'exécution fut fessé de verges, par l'exécuteur dudict Meaulx. Et sur ung eschauffault joignant ledict lieu estoit la reste des paouvres gens mal advisez, qui avoient assisté aux lectures, blasphèmes, et diabolique doctrine, contre l'honneur Dieu, et nostre mère saincte Églisc, qui estoient en nombre trentesix, que hommes que femmes, dont y en avoit quatre qui estoient en chemises, la corde au col, qui furent fustigez et batuz de verges, audict grand marché, et carreffours de la ville de Meaulx, après l'exécution faicte. Et puys furent ramenez aux prisons du chasteau dudict lieu.

Le lendemain ensuyvant, qui estoit le huictiesme jour dudict moys, fut faicte procession générallc audict Meaulx, où fut porté en grande révérence le précieux corps de nostre Seigneur Jésuchrist, ou assistoit tout le clergé de ladicte ville et faulxbourgs, avec tous les religieux dudict lieu. Avant laquelle procession le reste desdictz prisonniers qui ne furent exécutez à mort, furent amenez devant le portail de l'église Sainct-Estienne, où tous ensemblement feirent amende honnorable. Les aucuns estans en chemise, tenant chascun une torche en leurs mains, et les aultres tenans torches et cierges.

Après ladicte amende honnorable faicte, furent menez dedans ladicte église, où ilz furent tousjours à genoulx, devant le crucifix, pendant et durant la grand'Messe, et jusques à ce qu'elle fut dicte, tenans lesdictes torches et cierges allumez, estans lessusdictz en très bon ordre.

Ladicte messe dicte, et à l'ordre de ladicte procession qui fut faicte, tost après marchoit devant le corps de nostre Seigneur Jésuchrist, les escolliers et autres enfans dudict Meaulx. Puys après les torches, qui povoient estre en nombre trois mille, ou plus.

Après, messieurs les gens d'Église, assavoir les religieulx de nostre Dame de Chagé, et aultres religieulx dudict lieu, chascun en son lieu, et très bon ordre.

Après marchoient les Curez, Chappellains, et Vicaires dudict Meaulx, et les Chanoines, avec plusieurs aultres gens d'Église, tant dudict Meaulx, que d'autre part, qui estoient en grand nombre.

Après le précieux corps de nostre saulveur et rédempteur Jésuchrist marchoient lesdictz prisonniers, en ordre deux à deux.

Après eulx marchoient les gens de Justice, et gouverneurs dudict Meaulx.

Après marchoient les bourgeoys et marchans dudict Meaulx, tenans chascun une torche en leurs mains.

Après marchoient plusieurs notables dames, damoiselles, et bourgeoyses de ladicte ville et grand marché de Meaulx, portans chascune ung cierge en leurs mains.

Et estans tous les susdictz venuz audict grand marché, devant le lieu de ladicte exécution fut fait ung sermon du sainct sacrement de l'autel, par nostre maistre Francoys Picart; auquel lieu estoit ung très sumptueux reposouer, où reposoit le précieux corps de nostre Seigneur Jésuchrist.

Durant ledict sermon lesdictz blasphémateurs hérétiques estoient sur un eschauffault assez près dudict Picart, ayans chascun une torche en leurs mains, estans en cheminses, et les femmes nudz piedz, tenans chascune ung cierge en leurs mains.

Puys, le sermon finy, convoyèrent le précieux [corps] de nostre Seigneur Jésuchrist, jusques dedans ladicte église Sainct Estienne, où ilz furent encores assez long temps à genoulx.

Fin de l'exécution de l'Arrest.

II. — Une lettre de Jean-Louis Martin, 1766.

M. Weiss, dans les notes si intéressantes qu'il a publiées sur *la Réforme en Brie* parle (V. *Bull.* 1897, p. 654) de deux Martin — est-ce deux frères ? — Louis et Jean-Louis, qui, pour avoir fait l'office de lecteurs dans une assemblée, furent emprisonnés au château de Meaux en 1766, et il publie une lettre de Louis, du 25 août 1766. J'en possède une de Jean-Louis du 4 septembre. Je la dois à l'obligeance de M. Gabriel Laforgue, dont le père a exercé longtemps un fidèle ministère à Nanteuil-lès-Meaux. Elle aussi témoigne des sentiments pieux de son auteur et mérite de trouver place dans le *Bulletin*. Je la transcris telle quelle, avec son orthographe et sa ponctuation fantaisistes[1].

D. Benoit.

1. A propos du mariage de Louis, célébré à Tournai, et qui fut l'occasion de poursuites exercées contre lui, je l'ai retrouvé dans les *Registres...*

A frençoise Élisabet Martin femme de Jean Louis Martin de Fublaine, a fublaine.

Des prisons de Meaux, ce 4e septembre 1766.

Ma cher femme j'ai appris que vous ne vous portiez pas bien comme je le soiterait du meilleur de mon cœur, et j'ai çue encore qu'il vous a pris quel que ennui ce qui vous a obligé de promettre que vous vienderiez vendredi, ce qui m'avoit fait un grand plaisir, mais parce que je connois que ce seroit avec fatigue, j'aime beaucoup mieux que vous preniez quel que repos. Quand à moy ma cher ami vous saurez que je me porte bien grace à Dieu, mais ma cher femme il vous faut, considérer que Lœuvre que Dieu a commencé en nous est grande et très glorieuse, priez donc ce bon Dieu avec nous qu'il nous face la grace de pouvoir persévérer jusqu'à la fin comme je le prie qu'il vous donne ce Dieu que nous reclamons de supporter d'un esprit patien, toute les infirmité que l'état auquel vous vous trouvez vous peut sugerer, ma cher ami vous ettes mi a une grande épreuve, laquelle ci vous surmonté ne douté point que Dieu ne bénisce vostre personne et tout notre famille et vous seréz en admiration et en bon exemple entre tousse par vostre constances et par vostre patience. Je sai ma cher ami que ces choses sont plus facile a représentér qu'à maintenir, mais avec la force et et la sistance du seigneur qui subviendra toujours dans vos faiblesse, vous asssistant toujours au besoin, car il ce tien prest des cœur désolé, et il sçait bien quel est votre force, et Lui plait de vous chatiée par lendroit le plus sensible, mais il sçaura bien vous soutenir par sa main toute puissante et vous fortifier contre la tentation. Saché ma bonne ami qu'à une si grande œuvre et si excelente quest celle pour laquelle nous sommes prisonnier il ne faut pas prendre les plaisir du monde pour modelle et vouloir attirer des aplaudiscement dans le monde, mais il faut que ceux qui veulent suivre Jésus Christ renonce à eux meme, c'est à dire qu'il renonce à ce a quoi il sont le plus ataché comme étant une chose préjudiciable à notre salut, car Dieu veut que nous laimyons par desus toute chose et il doit estre lunique objets de notre joy et de nos

de le Barrière, p. 100 : « Le 14 septembre 1754 ont été mariéz, dans notre Église (de Tournai), *Louis Martin* et *Suzanne Martin*, tous deux de Fublaines, élection de Meaux et généralité de Paris. » — Il y a, encore aujourd'hui, tant de Martins à Nanteuil et ailleurs qu'il est difficile de s'y reconnaître.

N. W.

esperance c'est ce que je désire que vous fasciez d'un bon cœur et que vous i perseverié d'un bon cœur, vous ferez scavoir a notre bonne et tendre mere que nous nous portons bien grace à Dieu que nous désirons avec ardeur qu'il plaise à notre bon Dieu de la consoler par son Saint Esprit, et de lui conserver la santé comme il lui plait de nous conserver la notre, en espérant que ce bon Dieu aura pitié delle et de nous espérant qu'il fera tout réusir a ça gloire et a notre salut, Dieu veuille Ma cher femme et notre cher Mère vous bénir tous ensemble, et vous maintenir en sa garde et en sa crainte. Je suis à vous ma cher femme celui qui a le plaisir destre vostre mari et a vous ma cher mère vostre très obéissant fils.

JEAN-LOUIS-MARTIN.

Ce 4e septembre 1766.

prisonnier pour la Parole de Dieu.

A propos d'une médaille. — Plusieurs journaux protestants proposent qu'une médaille soit frappée à l'occasion du troisième centenaire de l'édit de Nantes.

On sait qu'il existe une série de médaillons admirables de l'époque d'Henri IV exécutés par un artiste huguenot trop peu connu, *Guillaume Dupré*, qui occupa de 1604 à 1639 la charge de contrôleur général des effigies où il eut pour successeur son fils *Abraham Dupré*, 1639-1647, et *Jean Warin*, de Sedan, 1648-1672, également protestants, sauf erreur. Ne conviendrait-il pas de s'inspirer du style des œuvres de Dupré et de reproduire peut-être sur une des faces de la médaille projetée le portrait d'Henri IV si expressivement rendu par notre médailleur ? H. D.

La Révocation à Paris. — On lit dans l'*Espérance* du 1er décembre 1897, dans la chronique de l'*Union chrétienne de jeunes gens de Paris :* « Plus de 500 personnes étaient venues entendre le 13 novembre la belle conférence de M. le baron F. de Schickler sur *les Protestants à Paris après la révocation de l'Edit de Nantes*, présidée par M. Jost, inspecteur général de l'instruction publique. Le chœur de l'Oratoire avait bien voulu se joindre au nôtre pour chanter la touchante *Complainte de l'Église affligée* d'E. Bost. Cette conférence est la suite de celle que nous avait donnée M. de Schickler, il y a deux ans, sur le même sujet. »

Le Gérant : FISCHBACHER.

5379. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

EMILIO COMBA. — **I nostri Protestanti.** — I. *Avanti la Riforma*; — II. *Durante la Riforma nel Veneto e nell' Istria*. Deux volumes de XVI-521—XVI-701 pages in-16. Firenze, tip. et libreria Claudiana, 1895 et 1897.

PAUL DE FÉLICE, pasteur. — **Les protestants d'autrefois. Vie intérieure des églises, mœurs et usages.** *Les pasteurs, vie officielle, vie privée*. Un volume de XVI-368 pages in-16. Paris, Fischbacher, 1898. (Table alphabétique.)

J.-C. BARTHIÉ. — **L'Église réformée de Bolbec depuis l'Édit de Tolérance jusqu'à l'inauguration du temple, décembre 1897.** Une brochure de 56 pages in-18. Bolbec, imprimerie Henri Yvon, rue Hautot, 25, 1897.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. *Départements*, tome XXVI. *Lille*, *Dunkerque*, *Bergues*, *Roye*, *Péronne*, *Ham*, *La Chatre*. Un volume de 864 pages in-8. Paris, Plon, 1897. (Table générale.)

— Tome XXIX, *Avignon*, tome III, première partie. Un volume de 680 pages in-8. Paris, Plon, 1897.

— Tome XXXII, *Besançon*, tome I. Un volume de XXXVI-1016 pages in-8. Paris, Plon, 1897.

ÉMILE AMÉ, architecte. — **Dictionnaire topographique du Cantal,** comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé sous les auspices de la Société d'émulation de l'Auvergne. Un volume de LVI-632 pages in-4. Paris, Imprimerie nationale, 1897.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — Collection des ordonnances des rois de France. — **Catalogue des actes de François Ier**, tome septième, second supplément. Actes non datés. Un volume de 816 pages in-4. Paris, Imprimerie nationale, décembre 1896.

LE Cte BAGUENAULT DE PUCHESSE, membre du comité des travaux historiques et scientifiques. — **Lettres de Catherine de Médicis,** tome sixième, 1578-1579. Un volume de XXIV-564 pages in-4. Paris, Imprimerie nationale, 1897. (Tables.)

HENRICUS DENIFLE, O. P. adjuvante ÆMILIO CHA
larium Universitatis parisiensis, sub auspici
tatis parisiensis. Tomus IV, ab anno MCCC
annum MCCCCLII. Un volume de XXXVI-8
ex typis Fratrum Delalain, anno 1897. (Inde

...ahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1898

...nies, 8, rue Mignon, 2. — MOTTEROZ, directeur.